

# architrave

revue professionnelle

des architectes Février 2020 - n° 203

Périodique trimestriel – Autorisation P801047 – Bureau de dépôt Antwerpen X – Arch. BSARC bourguignon siebenaler. Kahlen – Les Ponts & Chaussées – Le bois comme élément intégrateur

vola<sup>®</sup>  
The original



## Introducing Colour 28, Matt white

Bringing colour to life since 1968

Top left: **060** round head shower. Bottom left: **590H** basin mixer. Right: **5471R** built-in shower mixer with hand shower.

**VOLA Studio**

Tour & Taxis  
Havenlaan 86C  
1000-Brussels

Tel.: 02 4659600  
info@vola.be  
www.vola.be

vola.com

**architrave**

revue professionnelle des architectes

**Editeur** Maison des Architectes ASBL  
 r.treselj@architrave.be – www.architrave.be

**En association**  
 avec l'Union Wallonne des Architectes



**Abonnement et changement d'adresse**  
 Isabelle Dewarre – tél. +32 (0)4 383 62 46  
 id@architrave.be

**Directeur de publication** Robert Treselj  
 r.treselj@architrave.be

**Conseil de direction** Hubert Bijns  
 Gaëtan Doquire – André Posel  
 André Schreuer – Robert Treselj

**Comité de rédaction** [redaction@architrave.be](mailto:redaction@architrave.be)

**Bruxelles** Ludovic Borbath (AABW)  
 – Gérard Kaiser (UPA-BUA)

**Flandre** Hubert Bijns, Roel De Ridder

**Wallonie** Robert Louppe (AAPL) – Eric Lamblotte,  
 André Schreuer, Robert Treselj (SRAVE)

**Conception graphique et pré-press**  
[www.stereotype.be](http://www.stereotype.be)

**Traduction, rédaction**  
 BVBA Redactiebureau Palindroom

**Impression**  
 Moderna Printing nv

**Photogravure**  
 SPRL Goeminne Photogravure

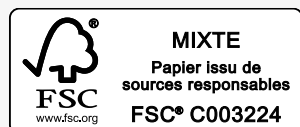
**Régie publicitaire**  
 Gilles Manette – tél. +32 (0)473 19 40 88  
[marketing@uwa.be](mailto:marketing@uwa.be)  
 Isabelle Dewarre – tél. +32 (0)4 383 62 46  
 id@architrave.be  
 Guy D'Hollander – tél. +32 (0)475 60 35 31  
[guy.dhollander@architraft.be](mailto:guy.dhollander@architraft.be)

La revue est éditée à 13 150 exemplaires  
 (8 150 NL + 5 000 FR), elle est distribuée de  
 façon dirigée. Gratuit, ne peut être vendu.

Toute reproduction ou représentation intégrale  
 ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des  
 pages ou images publiées dans la revue  
*architrave*, faite sans l'autorisation écrite des  
 éditeurs est illicite et constitue une contrefaçon.  
 La revue *architrave* n'est pas responsable des  
 textes, photos, illustrations qui lui sont adressés.

*architrave* et le logo *architrave* sont des marques  
 déposées.

ISSN 2295-5801



# Editorial

## Habitat groupé, bâtiment circulaire, neutre en énergie : marketing ou choc culturel ?



Le monde de la construction est actuellement inondé de nouveaux mots et appellations qui font rêver d'une manière d'habiter écologiquement responsable. Un nouveau paradis sur terre, loin des influences néfastes de la construction et des dérives consuméristes du passé. La solution par excellence au réchauffement climatique et à toutes les conséquences d'une consommation débridée des ressources naturelles. Nous nous laissons entraîner par une marée de superlatifs. Comme si la solution au problème désormais identifié était déjà connue. Du moment que nous satisfaisions aux exigences fixées pour les émissions de CO<sub>2</sub> et aux autres méthodes de calcul inventées par l'homme.

Nous ne savons pourtant pas avec certitude si la direction prise se révélera être la bonne. Les décideurs ont-ils une vision suffisamment claire des conséquences des exigences qu'ils fixent ? Nous en sommes réduits à des spéculations pour savoir si les normes d'isolation, l'abandon du diesel, le stop à l'étalement urbain et de nombreuses autres mesures auront l'effet escompté.

Qu'il nous faille quitter le chemin emprunté par le passé, ne fait aucun doute. L'espèce humaine, et non la nature, n'est plus capable de faire face aux conséquences de sa propre façon de consommer. Si l'homme continue à exploiter l'espace et la matière comme il l'a fait jusqu'à présent, il mettra en danger le fragile équilibre qui garantit sa survie sur la planète bleue. Une évolution se produira, qui mènera à un nouvel équilibre. Un nouvel équilibre dans lequel la nature s'adaptera – soyons sans crainte à ce sujet. D'autres espèces, une évolution de la flore, et probablement plus d'espèce humaine sous sa forme actuelle. Qui peut le dire ? Ne nous voilons pas la face. Notre peur et notre volonté d'agir n'est pas motivée par le besoin de sauver 'la nature' – le malheureux ours polaire, les pollinisateurs, etc – mais par le désir de sauver notre propre peau. C'est de la survie de l'humanité dont il est question.

En tant qu'architectes, nous n'améliorerons certainement pas la qualité de l'air de Sydney. Nous ne pourrons pas non plus avoir un impact direct sur le biotope de l'orang-outang. Notre rôle et nos possibilités consistent à agir dans l'environnement bâti pour le transformer, afin d'influencer les habitudes de vie de ses utilisateurs. Pousser ceux-ci à adapter leur consommation en respectant les ressources. Il nous faut donc engager nos moyens mais aussi notre responsabilité dans la matérialisation d'un environnement bâti plus respectueux. Nos modes de vie ne sont plus tenables ni justifiables. Il revient notamment aux architectes de faciliter des comportements mieux adaptés.

Qu'on lâche des termes comme neutre en énergie, zone de basse émission, habitat groupé, construction circulaire, etc... ne peut pas faire de mal. Mais faisons surtout en sorte que le nouvel environnement bâti soit une incitation au changement de comportement en matière de consommation de biens, d'espace et de matières premières. Une épaisseur supplémentaire d'isolant pour nos logements a certes du sens, mais un pull d'hiver bien chaud fait aussi des merveilles.

Cette réflexion sur de nouveaux modes de vie, sur le partage des ressources, sur la surface minimale requise pour disposer d'une certaine intimité, sur les limites de la propriété privée, etc, doit constituer la base sur laquelle l'architecte tourné vers l'avenir livre sa contribution à la solution du défi écologique.

**Hubert BIJNS** architecte, membre du comité de rédaction

IMAGINE ...

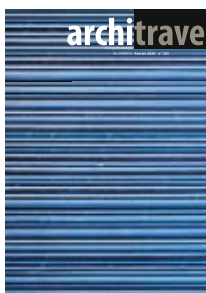
Fenêtres, portes et murs rideaux de  
Reynaers Aluminium dans tous vos projets.



©Philippe Van Gelooven



info & inspiration  
sur [reynaers.be](http://reynaers.be)



BSARC bourguignon siebenaler  
*Les Ponts & Chaussées – Le bois comme  
élément intégrateur*  
p 22  
Photo © Lukas Roth



# Sommaire

03 **Editorial**

06 **Nouveautés**

10 **L'architecte invité**

Open Architectes

## Projets d'architecture

12 Trait de caractère

18 Commissariat Bruxelles-Ouest:  
visage accueillant pour la police

26 Lumineuse renaissance de la Maison de la Culture

34 Balise brutaliste

40 Noblesse naturelle – Chai intégré dans le paysage

46 Construire une maison de rang pour habiter plus sobrement

## Urbanisme

30 Îlot Fontainas – Recoudre le tissu urbain

## Union Wallonne des Architectes

44 Comment accélérer la rénovation des logements wallons ?

## Le cahier du ciment et du béton

08 Bel-étage bruxellois revisité

## Le cahier juridique

16 Accès à la profession : avant-dernière nouvelle

## Le cahier du bois

22 Les Ponts & Chaussées – Le bois comme élément  
intégrateur

## Marchés publics

38 Nouveautés pour l'année 2020

Nouveaux seuils et dématérialisation

## Le cahier de la pierre

50 Pierre naturelle et économie circulaire

La boucle n'est pas bouclée...

## Événement

49 Cycle de conférences – Architecture en Pierre

## Fenêtre de toit électrique à projection VELUX INTEGRA®



**Pour une vue panoramique.** La fenêtre de toit à projection VELUX INTEGRA® est conçue pour être facile d'utilisation. Une commande murale sans fil permet d'ouvrir la fenêtre électriquement sans effort. Cette nouvelle fenêtre de toit est également entièrement compatible avec le système smart-home VELUX ACTIVE with NETATMO. Son fonctionnement peut être contrôlé via l'application VELUX, ou encore via Apple Home et l'assistant Siri. Equipée d'un capteur de pluie et disponible en 8 tailles différentes, cette nouvelle fenêtre est polyvalente et peut participer à une stratégie de ventilation intensive valorisée dans la PEB. Référence : GPU 007021/GPU 006621. Prix à pd de 1146 euros HTVA.

**VELUX Belgium**

[www.velux.be](http://www.velux.be) – tél. +32 (0)10 42 09 09

## Wall-Connect pour la connexion entre un couvre-mur et un système Etics.



Les détails architecturaux des maisons contemporaines sont de plus en plus nombreux, la jonction perpendiculaire d'un mur d'acrotère avec la façade de la maison faisant partie des plus courants. L'étanchéité de cette jonction entre couvre-mur et système Etics constitue un détail essentiel afin d'assurer la durabilité du système isolant. Le système Wall-Connect proposé par Knauf se compose d'un ensemble de différents accessoires en aluminium à combiner pour assurer cette étanchéité. Les différentes configurations donnent la possibilité de s'adapter à chaque situation. Peu importe la largeur du couvre-mur ou la nature et l'épaisseur de l'isolant, les profilés Wall-Connect offrent la solution idéale grâce à une étanchéité performante et une finition durable.

**Knauf**

[www.knauf.be](http://www.knauf.be) – tél. +32 (0)4 273 83 11

## Fixscreen Minimal avant-corps



Avec le nouveau store Fixscreen Minimal, Renson met la barre encore plus haut au niveau design et intégration discrète. Un caisson plus compact (Small: H 100 x D 90 mm / Medium: H 120 x D 110 mm) pour des surfaces jusqu'à 18 m<sup>2</sup>, une barre de charge réduite (35 mm de hauteur) et des coulisses d'à peine 20 mm permettent un impact minimal sur la façade. Même en cas de pose ultérieure, la finition très épurée permet à ce store de protection solaire de se fondre discrètement dans l'architecture du bâtiment. Les plaques de base sont disponibles au choix avec une inclinaison de 0 ou 5°, pour une parfaite jonction avec le seuil de la fenêtre. La résistance au vent jusqu'à 130 km/h et la garantie de 7 ans sur la technologie Fixscreen restent d'application pour le Fixscreen Minimal.

**Renson**

[www.renson.eu](http://www.renson.eu) – tél. +32 (0) 56 62 71 11

## Reynaers Aluminium Masterline 8 – La gamme s'enrichit de portes pivotantes innovantes



Ancrée dans le sol et dans le plafond, une porte pivotante tourne autour de son axe propre. Cette technique se prête particulièrement aux portes hautes et larges, auxquelles elle confère sobriété et élégance. Reynaers Aluminium enrichit sa gamme Masterline 8 de nouvelles portes pivotantes. Elles possèdent un coefficient d'isolation élevé ( $U_f \leq 1,5W/m^2K$ ), tandis que le profilé de sol se charge de l'étanchéité à l'air, au vent et à l'eau. En termes de prévention des effractions, les portes font partie de la classe RC2,

autrement dit une protection efficace. Dans le courant de 2020, la marque présentera aussi une porte pivotante « XL » avec des profilés apparents plus étroits, capables de supporter 500 kg et 10 m<sup>2</sup> de vitrage. Le fabricant annonce par ailleurs une porte pivotante Landscape, offrant la possibilité d'enchaîner un nombre illimité de portes interconnectées.

**Reynaers Aluminium**

[www.reynaers.be](http://www.reynaers.be)

## Elignia, la collection de briques de parement au look linéaire et intemporel



Wienerberger lance une toute nouvelle collection de briques de parement : Elignia. Le concept élégamment épuré et le format allongé ( $\pm 288 \times 90 \times 48$  mm) de cette brique accentuent l'horizontalité.

Avec son jeu de lignes moderne offrant une grande liberté architecturale, la collection Elignia constitue le choix rêvé pour des concepts épurés au caractère légèrement détendu. En mettant les briques en œuvre avec un joint fin, le jeu de lignes horizontal dans la façade sera

encore renforcé. La texture fine légèrement nervurée ajoute encore du caractère à chaque projet d'architecture contemporaine.

La collection Elignia est disponible dans les teintes Blanc Arctica, Blanc Nordica, Gris Nebula et Gris Magma.

**Wienerberger sa**

[www.wienerberger.be](http://www.wienerberger.be)

## Fenêtre de toit VELUX STUDIO.

3 x plus d'avantages dans une seule fenêtre.



**Plus de lumière du jour**  
grâce aux profilés fins.



**Moins cher**  
que 3 fenêtres séparées.



**Installation simple et rapide**  
grâce à son cadre unique standard.

**VELUX®**



### Fenêtre de toit VELUX STUDIO : la dernière idée lumineuse de VELUX.

Plus de lumière, plus de vie, plus de plaisir. Telle est la promesse de la dernière innovation des ateliers VELUX. Avec un cadre affiné au maximum et comprenant 3 fenêtres, la fenêtre de toit STUDIO vous offre une véritable vue panoramique sur l'extérieur le tout pour un prix super avantageux. Possibilité de les installer en combi pour un effet baie vitrée impressionnant. Découvrez tous les avantages de la fenêtre de toit STUDIO et faites l'expérience de la lumière absolue sur [velux.be/studio](https://velux.be/studio).

**VELUX. L'ouverture vers l'extérieur qui change tout à l'intérieur.**



Extrait de *Bel-étage bruxellois revisité*  
consultable sur [www.febelcem.be](http://www.febelcem.be), rubrique *Regard sur le béton*

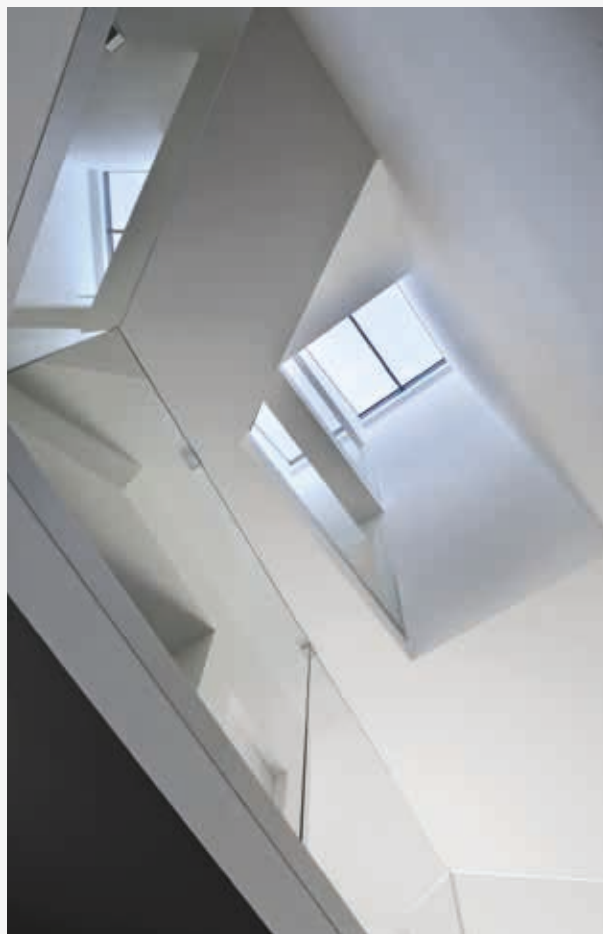
Pour plus d'information sur les applications du ciment et du béton : [www.febelcem.be](http://www.febelcem.be) et [www.infobeton.be](http://www.infobeton.be)

# Bel-étage bruxellois revisité

## Castel – Urban Platform

Une parcelle étroite entre deux mitoyens dans un quartier résidentiel de la capitale. C'est là que le maître d'ouvrage désirait faire édifier un bâtiment qui servirait tout à la fois à accueillir sa famille et à abriter sa collection d'œuvres d'art.

Un programme répondant à deux logiques architecturales fondamentalement différenciées et auxquelles le bureau Urban Platform a su apporter une réponse originale et pertinente. Avec en *guest-star* un béton, certes classique dans sa composition, mais utilisé au mieux de ses fonctionnalités pour magnifier l'espace et y drainer la lumière qui donne vie à l'ensemble.



© photos Georges De Kinder





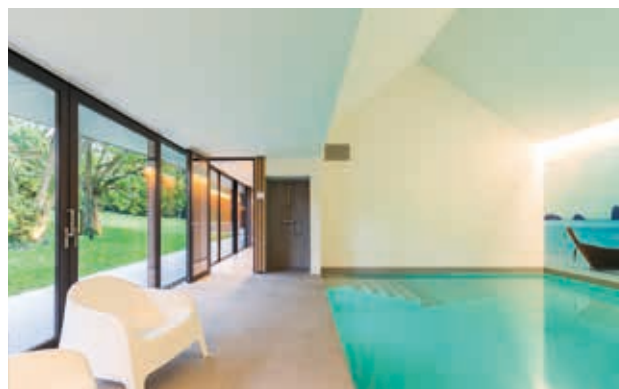
# Open Architectes

Ruddy Picard, Bertrand Noël, Jérôme Peteno

rue de la Marbrite 9b – 7090 Ronquières

tél. +32 (0)67 41 16 40

[www.openarchitectes.be](http://www.openarchitectes.be)



A la tête du bureau hennuyer Open Architectes, Ruddy Picard, Bertrand Noël et Jérôme Peteno défendent une architecture durable et de qualité, mais avec la volonté de travailler en équipe, dans un cadre agréable, où chaque collaborateur trouve sa place.

Depuis ses débuts en 2006, l'équipe s'est enrichie, chaque année, d'un nouveau collaborateur. Désormais, l'idée est de stabiliser la structure autour d'une douzaine de personnes pour conserver une relation directe et pour que chacun puisse œuvrer dans le domaine où il s'épanouit le plus. Une volonté de diversification des compétences qui nous a aussi amenés à engager une architecte d'intérieur, un responsable technique, un spécialiste de la 3D et un photographe.

Aujourd'hui, Open Architectes a de nombreux chantiers à son actif, en Wallonie mais également à Bruxelles et même en Flandre: de nombreuses maisons unifamiliales, tout comme des

immeubles à plus grande échelle (logements groupés, écoles, chambres d'hôtes, bâtiments logistiques ...).

Dans chaque projet, nous cherchons à écrire une nouvelle histoire sur base du site et des envies des clients. Nous n'avons pas pour habitude d'investiguer beaucoup de pistes... Nous essayons plutôt de cibler rapidement l'idée maîtresse, puis, comme un gros bloc de pierre qu'on viendrait à polir, d'améliorer cette base pour en tirer le meilleur, dans un dialogue serein.

Il y a quelques années, le trio s'installait à Ronquières, en bord de canal, avec vue sur le Plan Incliné et les berges plantées de cerisiers du Japon. Un lieu paisible et inspirant qui sied parfaitement à notre collectif qui, par-delà les aspects purement professionnels et le souci du travail bien fait, privilégie la complicité, le respect mutuel et l'esprit positif, pour une architecture à taille humaine.

❶ **Projet Haie 1**  
Marcinelle

❷ **Projet Chenia**  
Loverval

❸ **Projet Coulette**  
Feluy



❹

❺ **Projet Chatelineau**  
Montignies-sur-Sambre

❻ **Projet Jausse**  
Wierde

❼ **Projet Gouvert**  
Braine-le-Château



❽



❿

# Trait de caractère

Open Architectes  
Réalisation à Ittre



Cette habitation unifamiliale est située sur un terrain de 38 ares faisant partie d'un lotissement créé à la fin des années 60 sur les hauteurs de Ittre. L'un des principaux enjeux du projet consistait à proposer une architecture contemporaine franche tirant parti du site, de son relief naturel important et de la belle orientation située du côté rue, tout en respectant les prescriptions du permis de lotir.







La maison est implantée en retrait par rapport à la rue, parallèlement à celle-ci. Ce retrait, d'une quarantaine de mètres environ, permet de profiter de l'orientation sud-ouest de la façade principale et de préserver au maximum les arbres et la végétation se trouvant sur la zone de recul. Cette implantation permet également d'établir un lien cohérent avec les villas voisines et de favoriser ainsi l'intégration du bâtiment dans son environnement.

Le Maître d'Ouvrage souhaitait une habitation rationnelle et en accord avec son temps en termes d'architecture, d'habitabilité et de consommation énergétique. Cette volonté s'est traduite par la mise en place de volumes simples et épurés, de matériaux et systèmes respectueux de l'environnement.

Le permis de lotir imposait une hauteur sous corniche de 4,5 mètres maximum, permettant soit une construction de plain-pied, soit une construction sur deux niveaux avec un rez-de-chaussée offrant une hauteur sous plafond limitée et un étage partiellement engagé dans la toiture. Pour répondre à cette contrainte, la solution proposée a consisté à installer les chambres au rez-de-chaussée, enterrées de 80 cm environ, dégageant ainsi un beau volume pour le séjour au premier étage, sous une grande toiture continue.

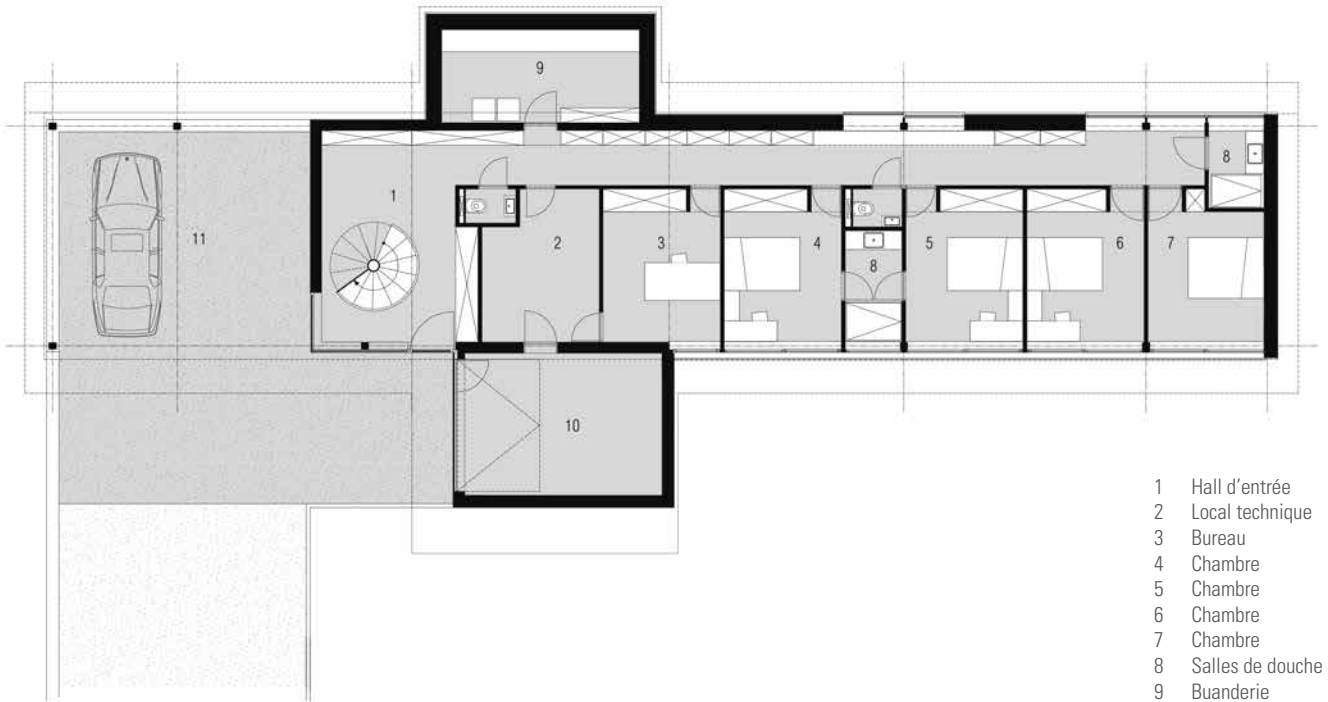
Le volume de l'étage est complètement libéré de toutes contraintes techniques, ce qui permet la pleine expression

de la toiture unitaire. Cette toiture, élément majeur de l'ambiance de l'étage, est habillée d'un lattage bois pour renforcer l'impression de continuité et pour assurer un confort acoustique, étant donné l'effet réverbérant des grandes surfaces vitrées.

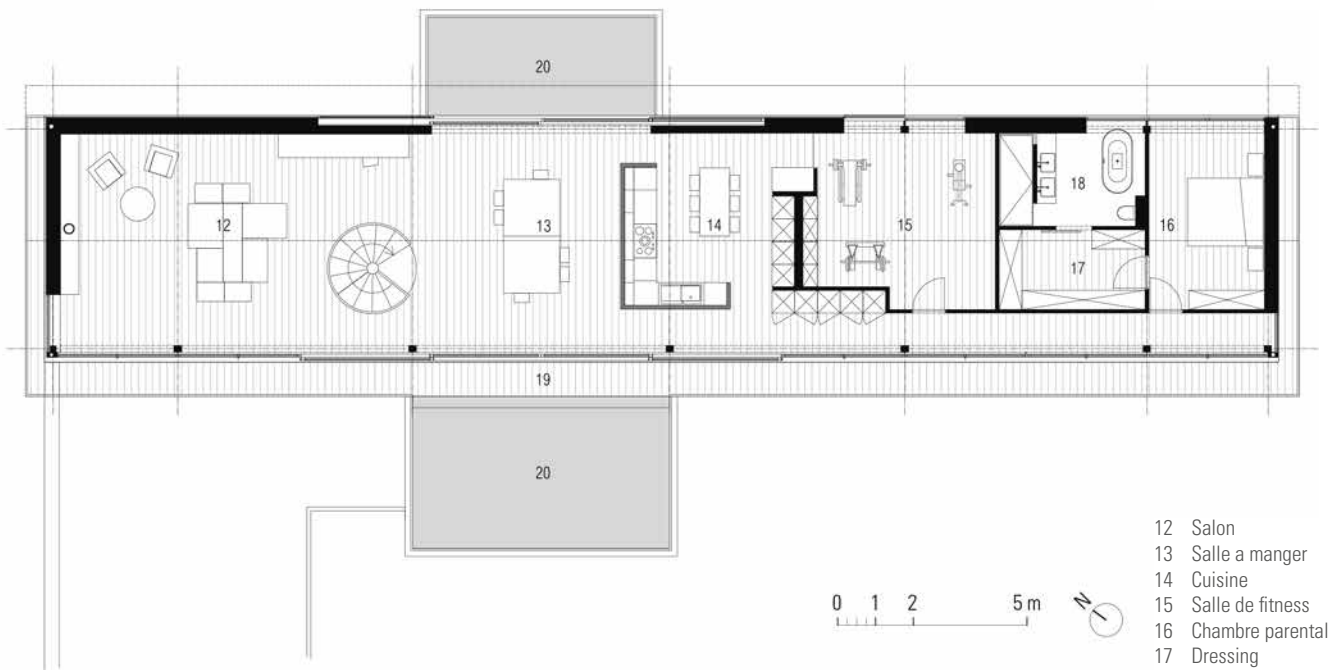
Au centre du volume, la cuisine se présente sous forme d'un monolithe foncé qui assure la transition entre la partie séjour et la zone de la salle de fitness et de la suite parentale.

La finition des parois intérieures est constituée d'enduits à l'argile teintés dans la masse. Ce matériau permet de réguler l'hygrométrie intérieure et de se passer de peintures de finition pour la majeure partie des parois. La continuité entre l'intérieur et l'extérieur est assurée par un travail sur les matériaux, le bois dans le sens longitudinal, en opposition avec le revêtement minéral des terrasses couvrant le volume transversal. Au rez-de-chaussée le sol, plus sollicité, est entièrement minéral.

Une importance particulière a été accordée à l'empreinte écologique des matériaux (techniques de fabrication, provenance, techniques d'entretien, recyclage, etc.). Les matériaux et teintes retenus ont été étudiés afin d'intégrer l'habitation de façon discrète dans l'environnement et de l'accorder harmonieusement avec le contexte paysager.



- 1 Hall d'entrée
- 2 Local technique
- 3 Bureau
- 4 Chambre
- 5 Chambre
- 6 Chambre
- 7 Chambre
- 8 Salles de douche
- 9 Buanderie
- 10 Garage
- 11 Car-port



- 12 Salon
- 13 Salle a manger
- 14 Cuisine
- 15 Salle de fitness
- 16 Chambre parentale
- 17 Dressing
- 18 Salle de bain
- 19 Coursive extérieure
- 20 Terrasses



**Open Architectes**

rue de la Marbrite 9b – 7090 Ronquières  
 tél. +32 (0)67 41 16 40  
[www.openarchitectes.be](http://www.openarchitectes.be)

**Architectes du projet**

Bertrand Noël, Ruddy Picard et toute l'équipe d'Open Architectes

**Maître d'ouvrage**

Particulier

**Bureaux d'études**

Bureau d'Etude Matriche (stabilité)  
 HomEco (PEB)  
 Room's (acoustique)

**Entrepreneur général**

Di Filippo

**Photographies**

© Utku Pekli



**Jean-Pierre Vergauwe, avocat**

jp.vergauwe@jpvergauwe.be – Cet article peut également être consulté sur le site [www.jpvergauwe.be](http://www.jpvergauwe.be)

# Accès à la profession : avant-dernière nouvelle

Dans l'article publié dans le numéro d'architave 201 de septembre 2019, je revenais sur la question – souvent mal maîtrisée – de l'accès à la profession des entrepreneurs.

Par le présent article je crois utile de revenir sur la question de l'accès à la profession compte-tenu de la récente décision du Gouvernement flamand suivant son Arrêté du 19 octobre 2018.

## BREF RAPPEL

### 1. La législation belge

La loi programme pour la promotion de l'entreprise indépendante du 10 février 1998 impose aux PME la preuve d'une compétence professionnelle, à savoir les connaissances de gestion de base (article 4 §1) et une compétence professionnelle (article 5 §1).

L'Arrêté Royal du 29 janvier 2007 fixe cette compétence aux 8 activités de la construction plus l'électrotechnique et l'entreprise générale.

La preuve de ces compétences est rapportée soit par un titre (délivré par un enseignement), soit par une pratique professionnelle (3 ans à titre principal ou temps plein ou 5 ans à titre complémentaire ou de façon partielle).

### 2. La législation européenne

L'objectif politique de l'Europe est d'assurer la liberté d'établissement et de prestation de services au sein de l'Union, ce qui implique la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et de prestations de services.

Cet objectif doit toutefois se concilier avec la protection des consommateurs et notamment des maîtres de l'ouvrage et de la nécessaire sécurité juridique.

Nos instances européennes ont adopté diverses Directives concernant la question de la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats ou autres titres, ainsi que la coordination des dispositions légales des Etats membres concernant l'accès aux activités non salariées et à leur exercice.

On retiendra en particulier la Directive 205/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles modifiée par la Directive 2013/55/UE, la Directive 2006/123/CE relative aux services dans le marché intérieur, la Directive 2018/958/UE relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle

réglementation de professions entrée en vigueur le 29 juillet 2018 et dont la transposition dans les pays de l'Union Européenne est prévue à partir du 30 juillet 2020.

Il n'est évidemment pas possible dans le cadre de cet article de commenter la législation européenne en la matière.

## LA SITUATION ACTUELLE EN BELGIQUE

La matière de l'accès à la profession a été régionalisée (article 6 §1, VI, 6° de la loi spéciale des réformes institutionnelles) et ce nonobstant l'avis contraire du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME et les craintes exprimées par la Confédération de la Construction.

Le 19 octobre 2018, le Gouvernement flamand a pris un Arrêté abrogeant notamment l'Arrêté Royal du 29 janvier 2007 précité relatif à la capacité professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes dans le métier de la construction et de l'électrotechnique ainsi que de l'entreprise générale.

On consultera également le décret flamand du 18 mai 2018 abrogeant les dispositions légales relatives aux connaissances de base de la gestion d'entreprise. En conséquence, il n'existe actuellement en Flandre plus aucune condition d'accès pour créer une entreprise destinée à exercer les métiers de la construction. Par contre, en régions wallonne et bruxelloise, rien n'a changé mais des études et propositions sont actuellement sur la table de nos responsables politiques.

La suppression des règles d'accès en Région flamande crée une situation chaotique à l'intérieur de l'Etat Belgique (on rappellera que les Régions ne sont pas considérées comme des Etats au regard de la législation européenne). Ceci évidemment nuit au besoin de sécurité juridique.

On regrettera l'absence de concertation et de collaboration inter-régionale dans un secteur d'activité particulièrement marqué par une grande mobilité. On regrettera surtout cet absolutisme du Gouvernement flamand alors que la protection des consommateurs et des maîtres de l'ouvrage exige une réglementation visant à garantir, fut-ce un minimum, la compétence professionnelle.

Pourquoi impose-t-on à l'architecte une formation longue et élevée suivie d'un stage et d'une inscription à un Ordre professionnel alors que l'entrepreneur ne serait soumis à aucune condition capacitaire ?



La décision du Gouvernement flamand crée ainsi une situation de concurrence malsaine potentiellement conflictuelle entre les entreprises de travaux situées dans les trois Régions du pays.

La question se pose dès lors de fixer désormais les critères à adopter pour fixer les conditions d'accès de l'entrepreneur et partant la validité de son contrat d'entreprise.

On rappellera que la législation belge encore en vigueur en régions wallonne et bruxelloise est d'ordre public et que sa violation entraîne la nullité du contrat d'entreprise.

Aussi longtemps que les régions wallonne et bruxelloise n'adoptent pas de nouvelles réglementations, il faudra se fonder sur les dispositions légales de la région d'établissement, à savoir la Flandre ou celles de la région d'accueil où la prestation sera effectuée, à savoir les régions wallonne ou bruxelloise pour apprécier l'accès de l'entrepreneur flamand établi en Flandre, où aucun accès n'est désormais requis, mais qui fournit des prestations en Wallonie ou à Bruxelles, où l'accès reste imposé par une loi d'ordre public.

Certes, la législation belge en matière d'accès n'est pas une panacée, certainement pas en ce qui concerne la garantie de compétence (au même titre qu'un bon ingénieur ou un bon architecte n'est pas forcément celui qui a réussi ses études).

Cependant, cette législation a le mérite de constituer un passage obligé qui permet de vérifier une compétence générale de base dans le chef de l'entrepreneur. On peut également regretter l'absence de contrôle efficace, a priori de vérification du respect des conditions légales d'accès.

Actuellement, ce contrôle s'exerce surtout par la voie judiciaire en cas de litige entre maître de l'ouvrage et son entrepreneur soumis au Tribunal.

Cela étant et au-delà des législations et réglementations byzantines, il n'en demeure pas moins que la nécessité subsiste de vérifier les compétences professionnelles de tout entrepreneur pressenti avant de lui adjuger l'exécution des travaux.

Ce contrôle s'impose à l'architecte en sa qualité de conseiller du maître de l'ouvrage.

Cette vérification repose sur une série de critères techniques, financiers et administratifs.

L'architecte doit pouvoir justifier la vigilance à cet égard, non seulement avant que le maître de l'ouvrage signe le contrat d'entreprise, mais également au cours de l'exécution des travaux.

A cet égard, je recommande vivement la lecture de la contribution de Cédric BOURGOIS *Le contrôle des capacités entrepreneuriales dans la pratique* et celle de Michel PROCES et Sébastien MOTTE *Les autres systèmes de qualification ou de certification volontaire des acteurs de la construction: une alternative à la disposition de l'accès à la profession?*

Ces contributions ont été communiquées au cours du colloque du 5 décembre 2019: *L'accès à la profession dans le secteur immobilier: stop ou encore?* publié dans la revue RES ET JURA IMMOBILIA, 2019/4.

Confronté à une législation européenne, nationale et régionale particulièrement chaotique, mais aussi à une jurisprudence et une doctrine hésitante, l'architecte se trouve bien démuni lorsqu'il doit satisfaire à son obligation précitée de contrôle de la capacité et des compétences de l'entrepreneur.

On ne saurait trop recommander l'établissement d'une check-list aussi complète que possible qui pourrait par exemple être établie en concertation avec l'Ordre des Architectes et la Confédération Nationale de la Construction.

En respectant cette liste, l'architecte pourrait, je pense, se mettre à l'abri de critiques.

**La nécessité subsiste de vérifier les compétences professionnelles de tout entrepreneur pressenti avant de lui adjuger l'exécution des travaux.**

# Commissariat Bruxelles-Ouest: visage accueillant pour la police

BAEB

Réalisation à Molenbeek-Saint-Jean (rue du géomètre)



Implanté à proximité de nombreux édifices résidentiels, une école ou encore une zone à caractère événementielle comprenant un stade de football et une piscine olympique, le nouveau commissariat de police se situe au croisement de fonctions mixtes, tantôt calmes, tantôt sujettes à des manifestations importantes. Il s'agissait donc de prendre en considération cette situation afin de proposer un nouveau visage à un quartier en plein développement.

Ainsi, le projet tend à s'inscrire dans un environnement existant, expliquant de ce fait l'importance d'une lecture claire de l'édifice et la nécessité de considérer celle-ci comme élément central de la réflexion. En effet, réaliser un édifice accueillant des services propres à l'autorité et à la sécurité relève d'un défi symbolique et fonctionnel. Il s'agit de transmettre l'image forte que représente la Police, tout en lui assurant une intégration optimale dans un quartier afin que les habitants se l'approprient.

Cette symbolique se traduit au travers d'une paroi tampon entre l'espace public et l'espace privé, donnant une unité au projet tout en respectant les hauteurs bâties environnantes et la nécessité de distinguer clairement le nouveau bureau de police. Cet espace entretient également une forme de promiscuité sociale; il est à la fois un lieu de rencontre, d'attente, de passage générant une interaction entre les usagers.



Au niveau fonctionnel, il est question de proposer des espaces fluides et lumineux malgré l'ampleur de la demande sur un site restreint en terme de superficie. A partir de plateaux libres, l'approche vise à proposer une certaine flexibilité dans le temps. Afin de renforcer cette adaptabilité, la lumière naturelle pour tous les occupants de l'édifice représente un objectif fort de la démarche. Au moyen d'un patio, l'architecte crée ainsi une qualité lumineuse, une adaptabilité et une relation visuelle entre les différents travailleurs et visiteurs de l'édifice.

Sur le plan énergétique, le projet s'inscrit dans une logique de durabilité, notamment à travers son caractère passif, et a fortiori par sa vocation *nearly zero energy*, qui se traduit dans les faits par un fonctionnement rationnel et sobre en énergie. Cette approche vertueuse ne s'accompagne pas pour autant d'une diminution du confort thermique pour l'occupant mais passe néanmoins par une conscientisation du personnel sur le principe de fonctionnement du bâtiment.

**BAEB – Bureau d'architectes**

**Emmanuel Bouffloux**

rue De Koninck 40, étage 3<sup>e</sup> / b<sup>is</sup> 6

1080 Bruxelles

tél.+32 (0)2 376 06 10

[www.baeb.eu](http://www.baeb.eu)

**Architectes en charge / équipe**

Emmanuel Bouffloux, Juan Ochogavia /

Anthony Fays

**Maître d'ouvrage**

Zone de Police Bruxelles-Ouest /

Direction Appui – Service Infrastructure

**Entrepreneur général**

BAM Belgium – Galère

**Bureaux d'études**

ABCIS-Van Wetter

NEO & IDES

TPF Engineering

**Photographies**

© Julien Forthomme



# Belgian Timber Construction Awards

2020

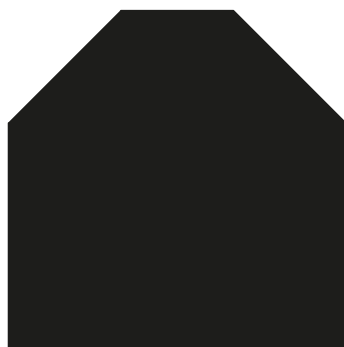
Premier prix national d'architecture en bois



Une initiative  
de Hout Info Bois

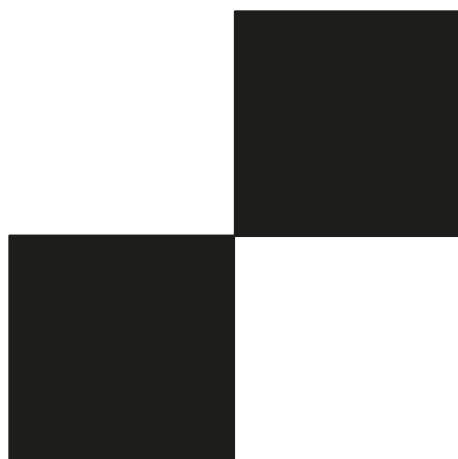
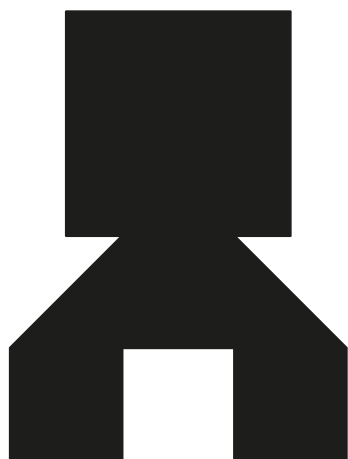
Application  
Opened Until  
**31.05.2020**

[www.timberawards.be](http://www.timberawards.be)



## Categories

Residential  
MultiResidential  
NonResidential  
Extension  
AdditionalFloor



## Calendrier

**15.02.2020**

Ouverture des  
candidatures

**31.05.2020**

Fin de remise  
des candidatures

**26.11.2020**

Soirée de clôture,  
Conférence,  
Cérémonie de  
remise des prix,  
Walking dinner

**09.2020**

Réunion du jury  
et délibérations

# Les Ponts & Chaussées

## Le bois comme élément intégrateur

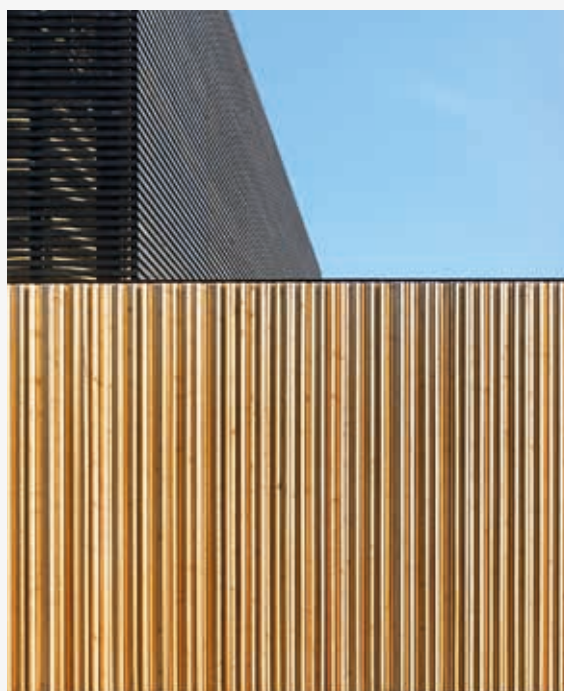
BSARC bourguignon siebenaler, Kehlen (Luxembourg)  
Réalisation sur le plateau du Kirchberg (Quartier de Grünewald)

Les services Ponts & Chaussées de la division Luxembourg-Kirchberg assurent en été l'entretien des parcs publics et des accotements des voiries et en hiver l'entretien du réseau routier du plateau de Kirchberg. Le bâtiment existant date du début des années 90 et comprend un hangar/garage et une annexe administrative avec vestiaires, bureaux, réfectoire. Le nouveau projet consiste en une réorganisation intégrale du site aussi bien au niveau du bâti que des surfaces de roulement et de rangement extérieur.

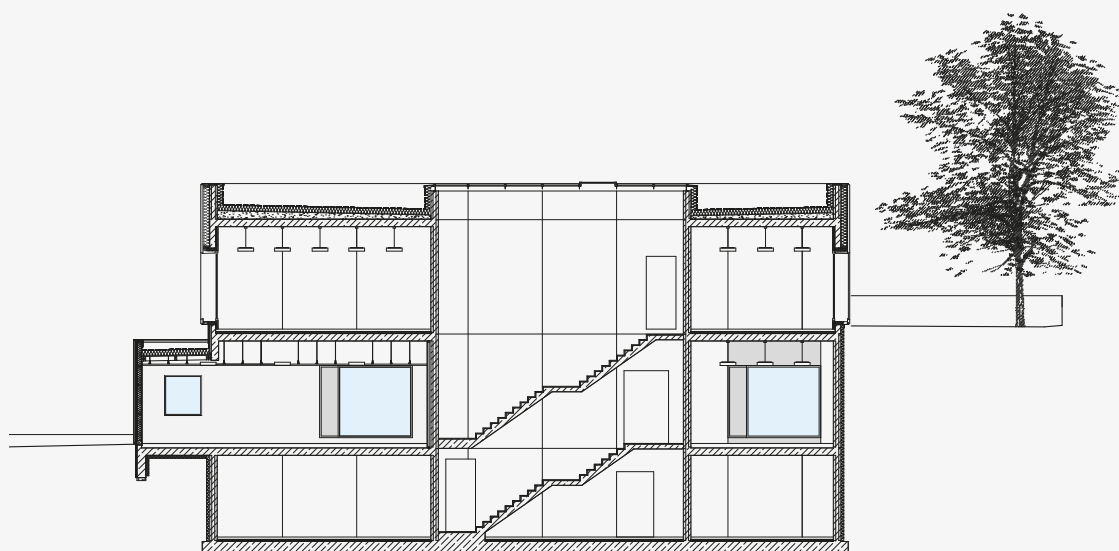
Le programme de construction comporte la réalisation d'une nouvelle entité administrative, la création d'un hangar supplémentaire à l'extrémité est de l'existant et la transformation intérieure du hangar existant. La totalité des différents bâtiments, la zone administrative, le hangar existant, les silos à sel, ainsi que le nouveau hangar sont enveloppés avec une façade bois (Mélèze de Sibérie) à bardage vertical qui permet d'unifier l'ensemble des phases du projet.

Le bâtiment administratif est une construction en béton armé avec un rez-de-chaussée faisant connexion avec le hangar existant, un sous-sol et un niveau supérieur. Le parachèvement est réalisé avec des finitions ordinaires et adapté à l'usage. Ainsi les murs porteurs sont en béton préfabriqué avec une finition rapportée et les revêtements de sols réalisés avec des chapes ou revêtement bois industriel.

Le nouveau hangar se définit par une structure mixte en béton armé et bois. Les structures verticales principales sont en béton coulé sur place et les poutres principales en bois lamellé collé. Les murs et les plafonds ont une finition en bois industrialisé résultant de la finition intérieure de la









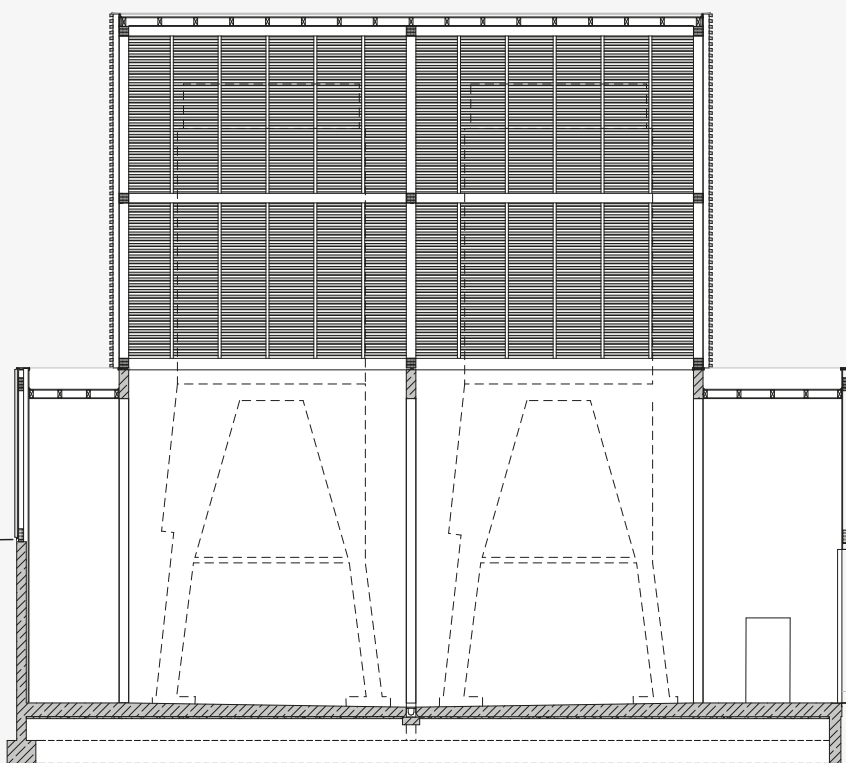


façade en bois préfabriqué. Un lanterneau zénithal continu au droit des structures verticales garantit un éclairage naturel régulier de l'ensemble du hangar.

Les deux silos à sel existants sont également intégrés dans l'ensemble du nouveau complexe.

Une structure indépendante intègre les deux silos d'une hauteur de 18 m enveloppés par une façade semi-ouverte en lattage bois horizontal de teinte foncée.

hout bois  
info



**BSARC bourguignon siebenaler**

Zone Industrielle 10 – L-8287 Kehlen (Luxembourg)

tél. + 352 26 80 29 1

[www.bsarc.eu](http://www.bsarc.eu)

**Maître d'ouvrage**

Fonds Kirchberg

Fonds d'urbanisation et d'aménagement  
du plateau de Kirchberg, Luxembourg

**Stabilité**

TECNA

**Techniques spéciales**

BETIC

**Entrepreneur général**

Weiland-Bau

**Photographies**

© Lukas Roth

# Lumineuse renaissance de la Maison de la Culture

Philippe SAMYN and PARTNERS, architects & engineers  
Réalisation à Namur (avenue Fernand Golenvaux 18)

Dans la capitale wallonne, en rive Nord de la Sambre et face au lieu-dit *Le Grognon*, le bâtiment construit au début des années 60 sur les plans de Victor Bourgeois demandait rénovation et extension pour répondre à la demande actuelle et au réaménagement souhaité de la rue des Bouchers et du bord de Sambre. Le projet préserve en grande partie la construction existante et lui ajoute une mezzanine intermédiaire dans le foyer de la grande salle (niveau 1) et un niveau supplémentaire sur le *croissant* (niveau 4), tout en étendant le bâtiment pour recevoir la programmation souhaitée. C'est ainsi qu'est ajouté, à l'Est et devant le *croissant*, le *cylindre de proue* avec le porche d'accueil, et que la construction arrière au Nord-Ouest est largement étendue.



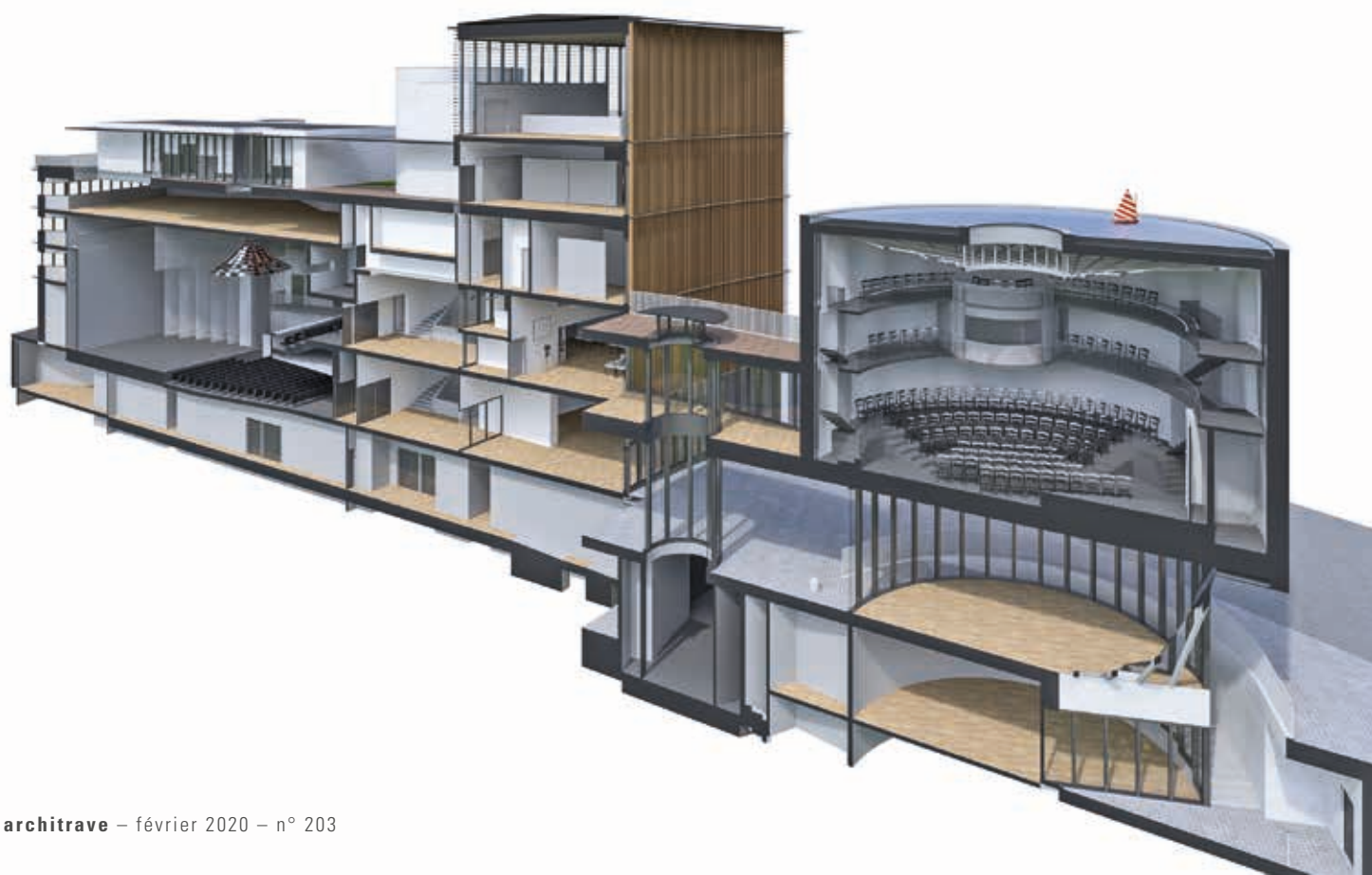
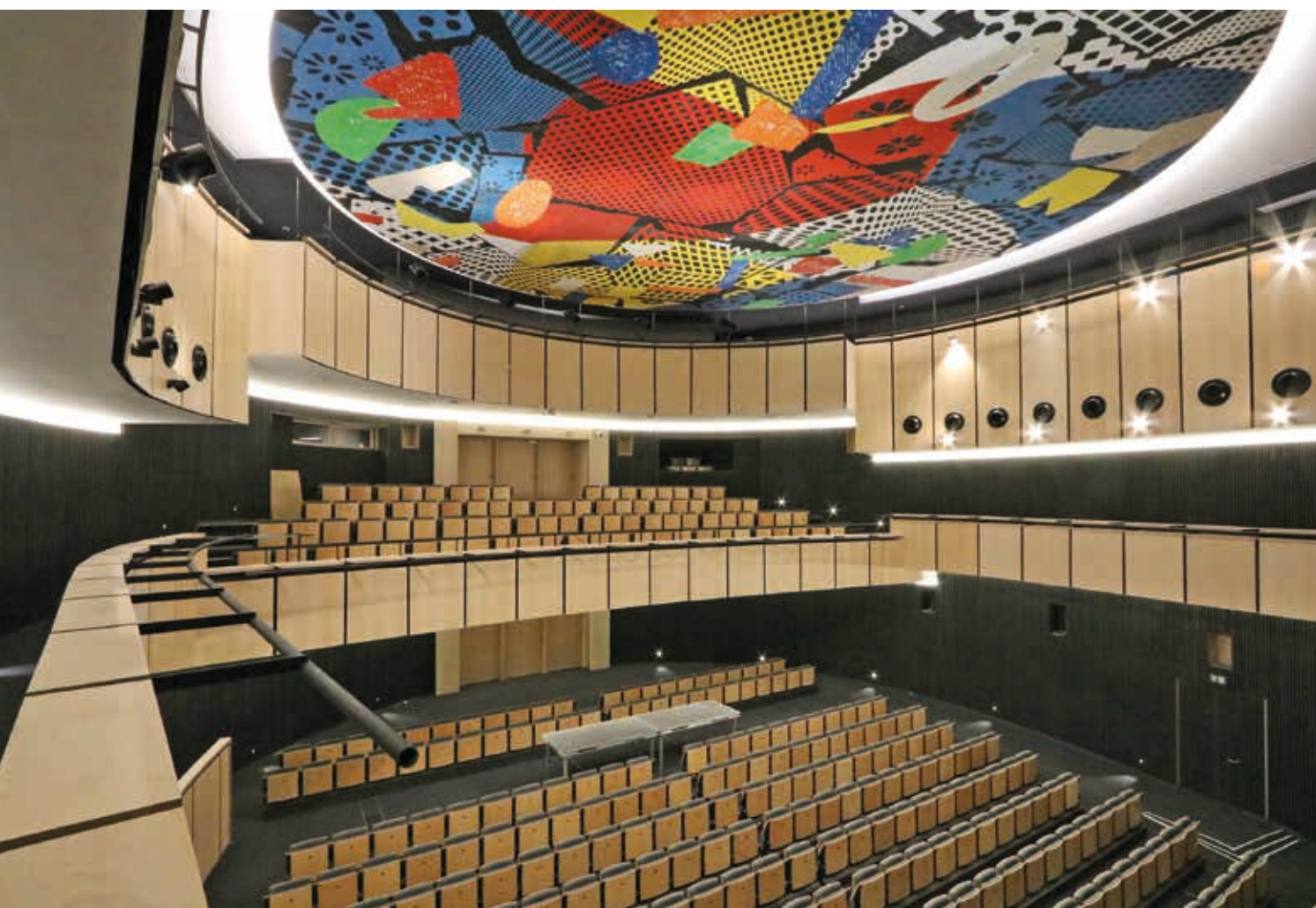


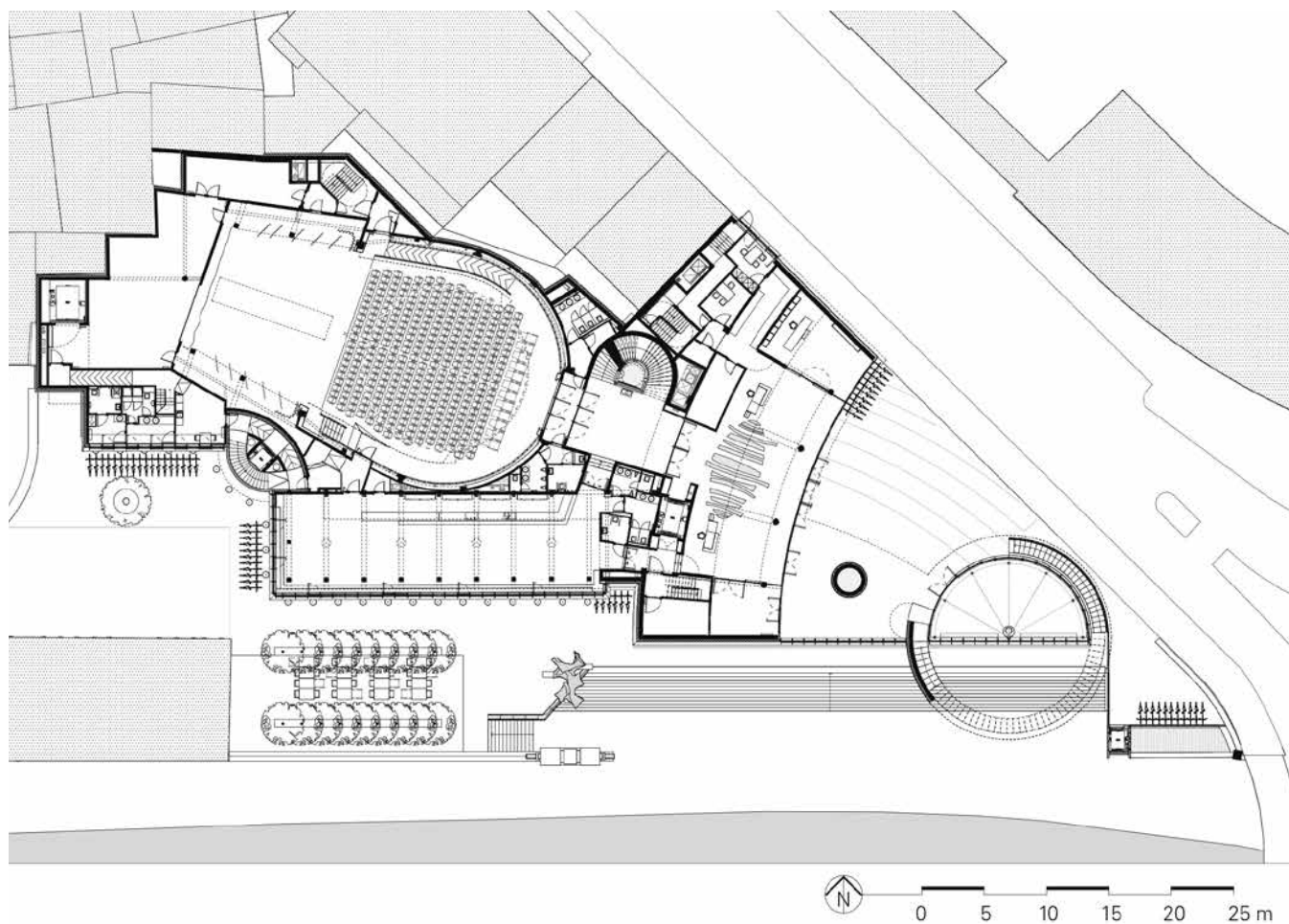
Le projet, qu'il faut désormais appeler Le Delta, fait ainsi passer la superficie de l'édifice de 4500 m<sup>2</sup> à 6000 m<sup>2</sup>, multipliant notamment le nombre de salles de spectacle par 3. La plus grande peut accueillir de 450 à 600 personnes selon sa configuration assise ou debout. Une salle moyenne, appelée, pour sa forme cylindrique, la salle Tambour, a une capacité de 120 à 150 spectateurs, tandis qu'une troisième salle *le médiateur*, vise un public plus restreint de 80 personnes. Viennent s'y ajouter 3 niveaux d'exposition, 1 foyer avec hall, un jardin-terrasse panoramique, 3 studios d'enregistrement et de répétition, 3 salles pour les animations et les formations, 1 centre de documentation, 2 résidences d'artistes, des bureaux, un restaurant-brasserie et des commerces. Toutes les fonctions publiques sont accessibles indépendamment et directement à partir de l'escalier principal existant et le nouvel ascenseur monte-charge qui le joute.

Les façades dégagées du bâtiment permettent d'exploiter de manière optimale, tant l'apport de lumière naturelle que la ventilation naturelle à l'abri du bruit et de la poussière. Des vantelles verticales à l'Est et des stores horizontaux sur les autres orientations assurent la modulation de l'éclairage naturel de toutes les façades ainsi que leur occultation partielle. Des puits de lumière permettent l'éclairage naturel des scènes des trois salles. Le respect du patrimoine, l'intégration des œuvres d'art existantes, la sécurité incendie, la parfaite accessibilité à toute personne handicapée (label Access-i), et les questions environnementales (BREEAM excellent) ont également été au cœur de l'étude.

Le bâtiment forme aussi un écran aux nuisances acoustiques de l'avenue Golenvaux, ce qui augmente encore l'agrément de la rue des Bouchers baignée de soleil. La *résurrection* de la rue des Bouchers est assurée notamment par un grand escalier public hélicoïdal se lovant sous le tambour de proue pour la relier à l'avenue Golenvaux, une connexion par ascenseur des niveaux -6 m et -4,10 m au pont de France (niveau 0 m), ainsi que par de nouveaux gradins pour 500 personnes vers le chemin de halage. Le nouvel aménagement des abords s'attache tout particulièrement aux flux harmonieux des piétons, des personnes à mobilité réduite, des vélos et du charroi.







**Philippe SAMYN and PARTNERS,  
architects & engineers**

chaussée de Waterloo 1537 – 1180 Bruxelles  
tél. +32 (0)2 374 90 60  
[www.samynandpartners.com](http://www.samynandpartners.com)

Design and Build avec Cœur de Ville (Thomas & Piron)

**Architectes associés et collaborateurs**

Dr Ir Philippe Samyn, Ghislain André (associés)  
Giuseppe Cardillo (architecte principal)  
Adrian Anghel, Karim Ammor, Guido Bruzzi,  
Pierre Carteni, Louis Chaumont, Gilles Demol,  
Silvia Figoli, Olivier Gennart, Cristina Ibanez Moreno,  
Roser Igual, Alexandra Ionesi, Ali Laghrari,  
Aimeric Mavillaz, Ana Miralles Barreda,  
Mara Parfenovica, Daniel Perez Justel, Vlad Popa,  
Alexio Rava, Radu Somfelean, Gülin Yazicioglu  
(collaborateurs)

**Maître d'ouvrage**

Province de Namur

**Entrepreneur général**

Thomas & Piron Bâtiment

**Photographies**

© Ghislain André (SAMYN and PARTNERS)  
© Quentin Olbrechts (SAMYN and PARTNERS)

**Image de synthèse**

© ASYMETRIE

**Plan**

© Philippe SAMYN and PARTNERS, architects & engineers

**Intégration artistique**

© Yves Zurstrassen

# Îlot Fontainas

## Recoudre le tissu urbain

B612 associates

Réalisation à Bruxelles ( rue Van Artevelde, rue Six Jetons, place Fontainas)

Au cœur de Bruxelles, l'espace indéfini de l'îlot Fontainas résultait de la démolition des usines Phillips. La question urbaine portait sur sa valorisation en parc et l'intégration de fragments urbains décousus tout en réalisant un complexe bâti mixte et ambitieux. Plutôt que des fronts bâtis enclavants, le projet urbanistique propose une articulation ouverte, par des volumes singuliers atypiques agissant comme marqueurs urbains et paysagers qui ponctuent la morphologie de l'îlot suivant ses nécessités propres.

57 logements sociaux et moyens dont 35 studios pour étudiants avec espaces communautaires s'implantent dans les différents bâtiments ainsi que 2 espaces co-accueillants (20 enfants). La salle omnisports est semi-enterrée et sa toiture crée un plateau sportif intégré au relief du parc compte tenu de la rareté d'espaces récréatifs dans le centre-ville. Un café-restaurant, réalisé sur deux niveaux, articule le plateau sportif, le parc et le piétonnier du centre-ville. Une grande salle polyvalente isolée acoustiquement au-dessus du café-restaurant est accessible par un escalier monumental menant également les sportifs et le public à la salle de sports en contrebas.

Le langage architectural contemporain et dynamique reflète le programme varié et ouvert du projet et les changements de la société vers plus de flexibilité, de mixité sociale, urbaine et paysagère afin de stimuler la vie de quartier et la cohésion urbaine. La forme des bâtiments s'inscrit dans cette énergie. Ainsi les murs en biais des bâtiments permettent de cadrer et agrandir les vues et perspectives, de créer des ouvertures par des fenêtres et des balcons sur la ville. Ils maximisent le foncier disponible pour le parc. Le détail des matériaux et des couleurs est soigné : ardoises calepinées sur un rythme graduellement resserré vers le ciel, tôles perforées jouant avec les ombres et la lumière, tonalités lumineuses fondues dans le parc...

La continuité urbaine est générée non par le construit mais par les espaces ouverts engendrés. L'îlot poreux est traversé par le parc constitué de différentes ambiances végétales et systèmes écologiques accompagnants ses différentes activités : aires de promenade, de potagers, de jeux, terrain multisports, équipements de fitness, ...

Cette vision de renforcement des liens entre projet, contexte et habitants a été enrichie et développée au cours de nombreux workshops organisés en amont des différentes phases clés du projet en un processus participatif continu avec les habitants qui s'est poursuivi sur plusieurs années, depuis l'élaboration du masterplan jusqu'à son inauguration.







**B612 associates, société d'architectes**  
chaussée de Waterloo 1253 – 1180 Bruxelles  
tél. +32 (0)2 732 96 93

**Architectes associés et collaborateurs**  
Li Mei Tsien, Olivier Mathieu

**Maître d'ouvrage**  
Ville de Bruxelles, régie foncière

**Entrepreneur général**  
In Advance

**Photographies**  
© Marie-Françoise Plissart





# LA PIERRE LOCALE, UN TRÉSOR AUX MULTIPLES FACETTES

UN TRÉSOR  
D'ESTHÉTISME

UN TRÉSOR  
DE DURABILITÉ

UN TRÉSOR  
DE SOLIDITÉ

UN TRÉSOR  
DE DIVERSITÉ



« LA PIERRE LOCALE, L'ORIGINALE » SELON DANIEL DETHIER - INGÉNIEUR CIVIL  
ARCHITECTE ET URBANISTE

**L'original, c'est l'authentique.** Aujourd'hui, les matériaux naturels sont imités. Moins cher, certes, mais très vite dégradé. La pierre, elle, prend de la valeur avec l'âge !

**L'original, c'est l'originel.** Depuis toujours dans nos paysages, la pierre locale s'intègre parfaitement aux projets architecturaux et leur apporte une qualité supplémentaire.

**L'original, c'est l'inédit.** De nouvelles techniques (exploitation, découpe, mise en œuvre) permettent de la redécouvrir. **L'original, c'est le singulier.** Ces nouveautés apportent une diversité esthétique pour créer des bâtiments tout à fait uniques !

*Façade du bâtiment EVS dans le Parc scientifique du Sart-Tilman*



[WWW.PIERRELOCALE.BE](http://WWW.PIERRELOCALE.BE)



PIERRES & MARBRES WALLONIE  
[www.pierresetmarbres.be](http://www.pierresetmarbres.be)



Wallonie



# Balise brutaliste

OOA | Office O architects  
Réalisation à Oostduinkerke

Dans un quartier résidentiel composé de 'villas-bungalows' du début des années 60, ponctué de dunes, OOA | Office O architects a réalisé cette *Villa CD*, une balise brutaliste à un jet de pierre de la côte belge. L'habitation longiligne reprend la typologie du bâti environnant mais en lui donnant un touche contemporaine particulière.



A première vue, on pourrait croire que la Villa CD est une habitation de plain-pied. Les apparences sont trompeuses car, à l'arrière, le terrain s'abaisse et le volume s'enfonce dans le sol pour créer un niveau (enterré) supplémentaire. La construction de ce remarquable bâtiment ne fut pas une mince affaire. Les architectes durent non seulement prendre en compte les strictes prescriptions urbanistiques, mais également les exigences très spécifiques des propriétaires. Ceux-ci voulaient absolument vivre au niveau de la rue, mais en échappant aux regards des passants. Ils désiraient également pouvoir héberger des visiteurs sans nuire à leur intimité.

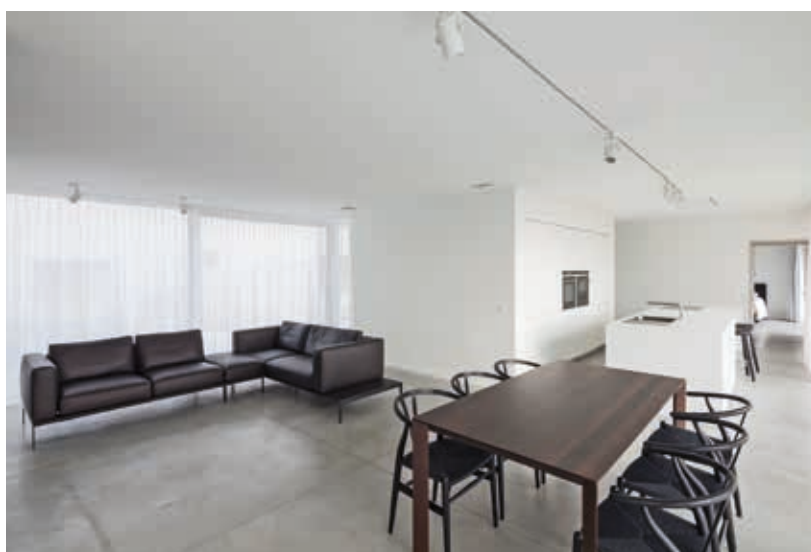
Le concept architectural est basé sur la combinaison d'une dalle en béton, qui sert de plancher à l'avant et abrite à l'arrière deux studios 'cachés' avec salle de bain, cuisine et patios ainsi qu'un carport, et d'un large mur conique en béton aux ouvertures judicieusement positionnées, qui fait office de façade détachée. Le volume à vivre se trouve environ 3 mètres derrière ce mur en béton et est ainsi parfaitement soustrait aux regards indiscrets. L'espace intermédiaire est aménagé en terrasse. A l'arrière, les espaces de vie largement vitrés, qui jouxtent également une vaste terrasse, flottent par-dessus le paysage sablonneux en offrant une splendide vue sur la végétation lointaine. Grâce à leurs grandes baies vitrées, les studios situés en



dessous bénéficient également d'une abondante lumière naturelle.

L'aménagement intérieur est élégant et minimaliste. Le gros œuvre blanc interagit magnifiquement avec les sols en béton, le mobilier en bois sombre et les voiles légers qui procurent de l'intimité sans bloquer la lumière naturelle. Beauté et fonctionnalité se trouvent remarquablement réunies dans cette agréable habitation.





**OOA | Office 0 architects**  
Oude Houtlei 118 – 9000 Gand  
tél. +32 (0)9 225 25 90  
[www.ooa.works](http://www.ooa.works)

**Architectes associés et collaborateurs**  
Magalie Munters (architecte associée),  
Hugo Crombez (architecte de projet)

**Maître d'ouvrage**  
Particulier

**Photographies**  
© Tim Van de Velde

# Elignia, la brique dans toute sa pureté



Binst Architects + Architectenassociatie Angst & D'hoore, Antwerpen

Légèreté et linéarité sont les deux mots qui résument la force subtile de cette brique. Avec son design épuré et son format allongé, Elignia confère un caractère apaisant à l'architecture contemporaine. Bref, une brique élégante, mais pétrie de caractère, grâce à sa texture nervurée et à sa linéarité explicite. Que vous optiez pour le blanc ou le gris graphite, les deux versions jouent la carte d'une intemporalité sans pareille. Elignia est disponible en quatre teintes: Gris Magma, Blanc Arctica, Gris Nebula ou Blanc Nordica.

Venez découvrir la collection Elignia dans nos showrooms de Londerzeel ou Courtrai.  
Ou demandez votre brochure via [info@wienerberger.be](mailto:info@wienerberger.be).

[www.wienerberger.be](http://www.wienerberger.be)

  
**Wienerberger**



Harmony Doumont – Consultant en matière d'analyse et d'attribution de marchés publics – [h.doumont@dla3.be](mailto:h.doumont@dla3.be)

# Nouveautés pour l'année 2020

## Nouveaux seuils et dématérialisation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le monde des marchés publics fait face à deux changements majeurs : la diminution des seuils applicables à la publicité européenne et la dématérialisation complète des marchés publics. On parlera aussi du *tout-à-l'électronique*.

### LES SEUILS

#### A | Seuils applicables à la publicité belge et européenne<sup>1</sup> :

	Travaux		Fournitures et Services	
	Avant le 01/01/2020	Depuis le 01/01/2020	Avant le 01/01/2020	Depuis le 01/01/2020
Publicité belge	< 5 548 000 € HTVA	< 5 350 000 € HTVA	< 221 000 € HTVA (144 000 € si P.A. fédéral)	< 214 000 € HTVA (139 000 € si P.A. fédéral)
Publicité européenne	Au-delà	Au-delà	Au-delà	Au-delà

Il convient d'être vigilant quant aux implications de cette modification sur d'autres règles, comme le seuil à partir duquel l'allotissement devient obligatoire, ou le seuil pour le recours à la procédure négociée sans publication préalable, qui tombent, tous deux, à 139 000 € HTVA.

#### B | Seuils applicables aux procédures de passation (secteur classique) :

	Travaux		Fournitures et Services	
	Avant le 01/01/2020	Depuis le 01/01/2020	Avant le 01/01/2020	Depuis le 01/01/2020
Procédure ouverte	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil
Procédure restreinte	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil
Procédure concurrentielle avec négociation <sup>2</sup> (a)	Jusqu'à 750 000 € HTVA	Jusqu'à 750 000 € HTVA	Jusqu'à 221 000 € HTVA (144.000 € si P.A. fédéral)	Jusqu'à 214 000 € HTVA (139 000 € si P.A. fédéral)
Procédure négociée directe AVEC publication préalable <sup>3</sup> (a)	Jusqu'à 750 000 € HTVA	Jusqu'à 750 000 € HTVA	Jusqu'à 221 000 € HTVA	Jusqu'à 214 000 € HTVA
Procédure négociée SANS publication préalable <sup>4</sup> (b)	Jusqu'à 144 000 € HTVA	Jusqu'à 139 000 € HTVA	Jusqu'à 144 000 € HTVA	Jusqu'à 139 000 € HTVA

(a) Montant estimé – (b) Dépense à approuver

Notons encore que le seuil pour la procédure concurrentielle avec négociation et celui de la procédure négociée directe avec publication préalable restent inchangés à 750 000 € HTVA.

**Bon à savoir**<sup>5</sup>: pour un marché (T, F ou S)<sup>6</sup> n'atteignant pas les seuils européens et réparti en lots, si l'estimation individuelle d'un ou plusieurs lot(s) est inférieure à 100 000€ ET que leur valeur cumulée reste inférieure à 20% du marché global, ces lots, seulement, peuvent être passés par procédure négociée SANS publication préalable.

## LA DÉMATÉRIALISATION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, tout pouvoir adjudicateur (ci-après P.A.) est obligé de passer ses marchés publics par voie électronique, de la publication jusqu'à l'ouverture des offres. Rappelons que cette obligation était déjà d'application pour les marchés atteignant les seuils européens, depuis le 18 octobre 2018.

Il est à noter que la législation prévoit quelques exceptions. Relevons-en deux qui seront sans doute le plus couramment rencontrées : les marchés qui ne requièrent pas de publicité (procédure négociée sans publication préalable et marché de faible montant), ainsi que les marchés qui nécessitent le dépôt d'une maquette ou d'une pièce d'épreuve.

E-PROCUREMENT est dorénavant l'outil indispensable pour gérer un marché public. Il développe plusieurs applications utiles à chaque phase d'une procédure de marché public :

- E-NOTIFICATION : publication des avis de marché
- E-TENDERING : soumission des offres/demandes de participation
- E-CATALOGUE : utilisation des catalogues
- E-AWARDING : évaluation et attribution des marchés
- E-AUCTIONS : organisation d'une enchère électronique inversée

Si les différents acteurs d'un marché public étaient déjà familiarisés avec l'application E-NOTIFICATION, ils devront désormais jongler avec l'application E-TENDERING.

### Comment préparer son dossier dans E-TENDERING ?

Lors de la publication de votre marché dans E-NOTIFICATION, vous veillerez à cocher la case *publier dans E-tendering*. Une fois votre marché publié dans E-NOTIFICATION, un dossier se crée automatiquement dans l'application E-TENDERING, et toujours dans E-NOTIFICATION, un bouton se crée mentionnant *accéder à E-tendering*.

A ce stade, vous devez encore paramétrer et activer votre dossier pour permettre aux soumissionnaires de déposer une offre.

Qu'est-ce que... ? :

- **Le questionnaire d'offre structuré** : formulaire que le P.A. génère depuis l'application E-AWARDING et qui a pour objectif de l'aider lors de l'évaluation des offres soumises par un opérateur économique.
- **Le guide de soumission** : champ libre qui sert au P.A. pour attirer l'attention des opérateurs économiques sur un ou plusieurs point(s) très important(s) du dossier. L'utilisation de ce champ n'est pas obligatoire.
- **Le code de hachage** : si le P.A. choisit de répondre *Oui*, il ouvre la possibilité aux soumissionnaires de charger le code de hachage sans télécharger le document en tant que tel. Il est recommandé de maintenir le choix *Non*.

- **La Signature obligatoire** : Si le P.A. choisit de répondre *Non*, il désactive toutes les options et informations liées à la signature électronique. Il est donc recommandé de cocher *Oui*.
- **Inscrire les prix** : Ne mettre *Oui* que si la procédure de votre marché est la procédure ouverte ou restreinte. Le principe de ne pas informer les soumissionnaires sur les prix des offres en procédure négociée reste d'application même avec la dématérialisation.
- **Clôturer les soumissions automatiquement** : en sélectionnant *Oui*, le P.A. permet à l'application de clôturer le dossier automatiquement après la date ultime de dépôt des offres, en empêchant les soumissionnaires d'effectuer toutes actions après cette date (le *Oui* est recommandé).

Il faut maintenant activer votre dossier en cliquant sur le bouton en haut *activer dossier* et attendre la date d'ouverture des offres.

### Comment procéder à l'ouverture des offres sur E-TENDERING ?

Dès que la date et l'heure ultime de dépôt des offres sont arrivées à échéance, un onglet s'ajoute aux autres avec la mention *ouvrir* (n'hésitez pas à rafraîchir votre page internet à l'approche de l'heure dite). Une fois les offres ouvertes, ne vous reste plus qu'à générer le PV d'ouverture en suivant les instructions.

### Perdu(e) ?

- Helpdesk E-PROCUREMENT : 02 740 80 00 (de 8h30 à 12h00, et 13h15 à 16h30)
- Manuels relatifs à chacune des applications disponibles sur E-PROCUREMENT : [www.publicprocurement.be/fr/documents](http://www.publicprocurement.be/fr/documents)
- De nombreuses formations sont organisées sur le sujet pour aider les différents acteurs d'un marché public (opérateurs économiques, adjudicateur et auteur de projet)

<sup>1</sup> Art. 11 de l'A.R. du 18/04/2017, modifié par l'arrêté ministériel du 20/12/2019

<sup>2</sup> Art. 91 de l'A.R. du 18/04/2017

<sup>3</sup> Art. 41 de Loi du 17/06/2016

<sup>4</sup> Art. 90 de l'A.R. du 18/04/2017

<sup>5</sup> Art. 90, §1, 3<sup>o</sup> de l'A.R. du 18/04/2017

<sup>6</sup> T, F, S : abréviations de Travaux, Fournitures et Services

<sup>7</sup> Portail mis à disposition par le Service Marché Public du SPF Stratégie et Appui

### ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le titre de l'article publié dans le numéro précédent (202). Il fallait lire : *L'article 36 de l'AR du 18/04/2017 : l'examen des prix est-il applicable en procédure négociée directe avec publication préalable ?* au lieu de *L'article 36 de l'AR du 18/04/2019...*

# Noblesse naturelle

## Chai intégré dans le paysage

AWAA pour CWARDHITECTS

Réalisation d'un Chai pour le Château de Bousval (1470 – rue du Grand Arbre)

La construction d'un chai pour la production de vin et d'eau-de-vie de marc de raisin dans le Brabant wallon fut synonyme de nouvelles expériences car ni le maître d'ouvrage ni AWAA n'avaient été impliqués jusqu'alors dans la conception d'un chai viticole. L'aventure a donc débuté par une immersion dans le monde des vignerons avec notamment des voyages en Bourgogne pour décrypter l'ensemble du processus.







D'abord développé pour être entièrement réalisé en béton et ainsi profiter de la grande inertie du matériau, le projet a évolué vers une structure en bois pour des contraintes budgétaires. Pour le développer davantage, Matriciel a étudié les implications thermiques d'un tel changement de matériau sur la performance écologique de l'enveloppe. Axel Ketele, un menuisier ébéniste spécialisé dans les techniques traditionnelles, a été intégré à l'équipe à un stade précoce du développement pour concevoir cette structure préfabriquée en bois tout en garantissant l'esprit artisanal de cette cave à vin du 21<sup>e</sup> siècle.

Le chai, tout en bois, est construit sur une base en béton. Il propose une approche éco-responsable (peu de déchets, peu d'énergie grise, matières renouvelables et recyclables) avec un budget maîtrisé.

La construction vise, malgré un programme important et des contraintes techniques telles que la volonté de travailler en gravité pour la distribution du vin, à intégrer au mieux le bâtiment à l'environnement. Il donne l'impression de sortir du sol pour atteindre progressivement les principales portes d'accès de la cuverie. Le projet se développe pragmatiquement en enfilade pour s'effacer devant le parcours naturel nécessaire à la vinification. L'objet architectural apparaît dans le soutien du processus de fabrication.

L'intégration dans le paysage est renforcée par le choix d'un bardage vertical en bois Douglas avec un traitement autoclave noir. En plus du bardage, ce long bâtiment est ponctué de hautes baies vitrées dressées qui rappellent la pénétration de la lumière à travers les arbres en lisière de la forêt.



Le Chai se visite sur rendez-vous  
[www.chateaubousval.be](http://www.chateaubousval.be)



**AWAA pour CWARDITECTS**

Charly Wittock  
avenue des Ablettes 2 – 1160 Auderghem  
tél. +32 (0)2 770 54 22  
[www.awaa.biz](http://www.awaa.biz)

**Maître d'ouvrage**

Strudelimmo SA

**Entrepreneur général**

Dherte

**Bois**

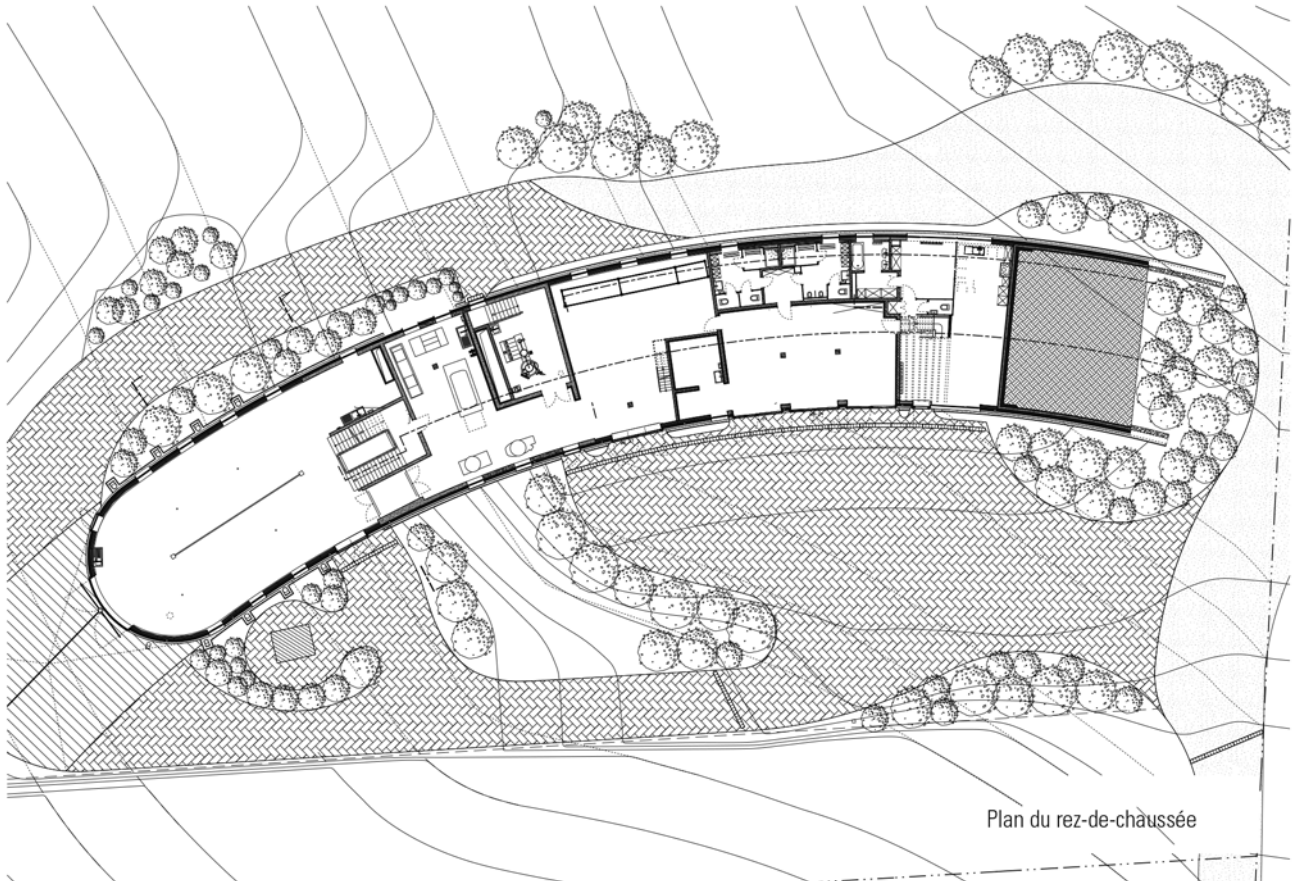
Timberframing

**Bureaux d'études**

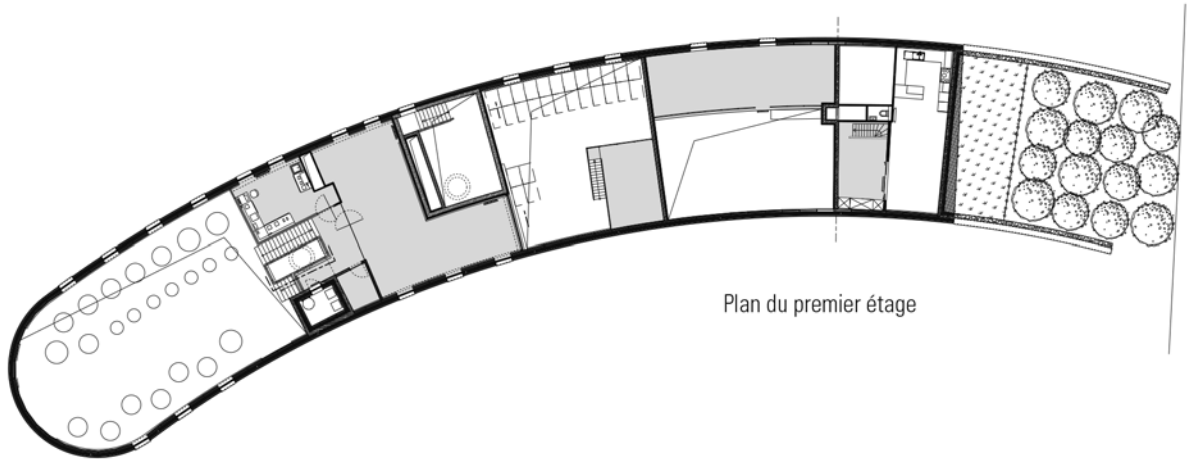
Matriciél (performance de l'enveloppe)  
BESP (stabilité)

**Photographies**

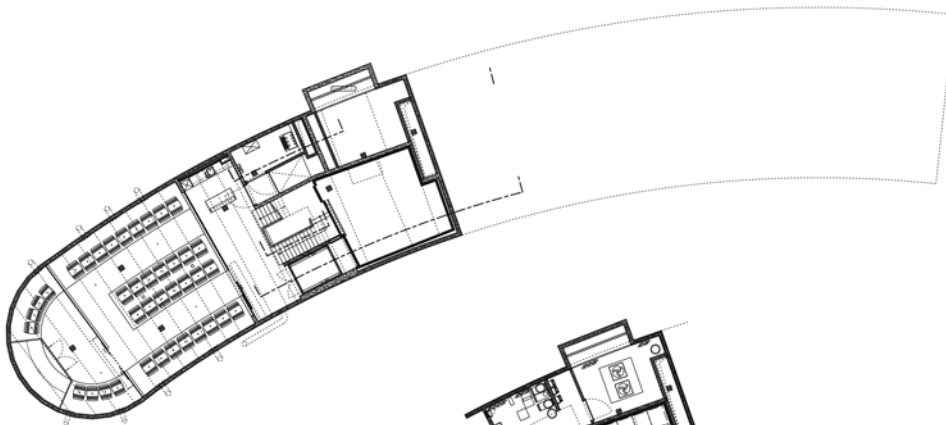
© Serge Brison



Plan du rez-de-chaussée



Plan du premier étage



Plan haut sous-sol



Plan bas sous-sol





# Comment accélérer la rénovation des logements wallons ?

*Innover pour lever les freins, c'est la réponse de l'UWA au projet de lancement de plateformes locales de rénovation, initié par la Wallonie. Cette innovation passe par le lancement d'un projet de référence.*

Malgré les différents outils existant actuellement en Wallonie, le taux de rénovation énergétique des logements est relativement faible. Le candidat rénovateur rencontre de nombreux freins tels que la réalité du chantier (une rénovation est souvent longue et comporte des nuisances importantes), les difficultés administratives et un investissement souvent conséquent. De plus, il est compliqué pour le particulier de mobiliser des professionnels qualifiés et réactifs.

Le lancement de plateformes locales de rénovation énergétique fait partie des projets menés en Wallonie, projet auquel l'Union Wallonne des Architectes (UWA) a répondu et participe depuis mars 2019. Le rôle de ces plateformes de rénovation énergétique à un niveau local est de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur un territoire, en particulier sur le secteur du logement et contribuer à proposer des solutions aux obstacles rencontrés par le candidat rénovateur.

Le lancement de ces plateformes locales de rénovation est mené sur un territoire (une ou plusieurs communes) abritant au minimum 20 000 habitants et devant faire partie du programme POLLEC (Politique locale Énergie Climat) ou avoir soumis un plan d'action en faveur de l'énergie durable à la Convention des Maires en dehors du programme POLLEC.

Consciente que la Ville de Namur a d'ores et déjà engagé une démarche volontariste en faveur du climat et de l'énergie durable puisqu'elle est une des premières à avoir adhéré au programme POLLEC, c'est naturellement que l'UWA s'est tournée vers ce territoire comme partenaire idéal du projet.

## Quelle plus-value pour une rénovation ?

Notre volonté est de proposer une nouvelle approche de la rénovation basée sur les questions environnementales et la question du logement dans son contexte local et culturel. Les objectifs premiers sont donc d'orienter la rénovation du bâtiment dans le respect du caractère de la ville et du bien-être de ses habitants en tenant compte de la conservation des valeurs patrimoniales (intrinsèques) et de la réappropriation dans le temps du bâtiment par ses habitants.

Dans ce contexte, nous nous interrogeons : **comment accélérer la rénovation des logements wallons ? Quelle plus-value pouvons-nous apporter au candidat rénovateur ?**

Notre ambition est d'impulser un véritable changement d'échelle de la rénovation énergétique dans le logement en proposant de développer des nouvelles techniques innovantes de rénovation énergétique : **Innover pour lever les freins.**

Nous voulons redéfinir les processus de rénovation pour supprimer la complexité et assurer un panel de solutions simples et adaptées en anticipant et favorisant le travail en amont. Mais aussi mobiliser les professionnels autour d'un même projet grâce à la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire. Les objectifs premiers à atteindre sont :

- Diminuer le temps d'intervention sur chantier
- Limiter les risques et les imprévus de chantier
- Réduire les nuisances pour les occupants
- Systématiser l'approche de la rénovation

## Un projet de référence

Cette approche débute par le lancement d'un projet pilote de référence comme exemple de communication vers le citoyen privé. L'objectif est de travailler sur un nombre suffisant de logements permettant de faire émerger des techniques innovantes de massification de la rénovation énergétique. Le projet doit donc porter sur une échelle importante de logements.

**De ce fait, la plateforme développée par l'UWA accompagne le candidat rénovateur dans un projet d'innovation et ses rôles sont :**

- Réunir et mobiliser les professionnels
- Trouver des partenaires potentiels
- Sensibiliser les pouvoirs publics
- Aider à trouver des financements
- Établir un processus pour aboutir à un partenariat d'innovation sur un projet pilote

Une collaboration a d'ores et déjà été établie avec les sociétés de logement namuroises, le Foyer Jambois et le Foyer namurois, afin de déterminer un ensemble de logements.



Le projet se développe en deux phases, une phase d'étude et une phase d'exécution, dirigées par une équipe pluridisciplinaire. Ce modèle est une nouvelle application du partenariat d'innovation, déjà développé à Bruxelles au sein du projet Modul'Air. Le partenariat d'innovation est défini comme étant une procédure restreinte où la phase d'étude est intégrée au projet et est financée. Le marché fait appel à un consortium de professionnels prêts à s'investir dans le développement du projet pilote pour faire émerger des solutions innovantes de rénovation énergétique.

### Un caractère reproductible innovant

Dans ce contexte, le présent projet propose d'étudier la rénovation globale de ce bâtiment permettant d'atteindre une performance énergétique globale de 90 kWh/an par m<sup>2</sup> et de parvenir au label A. Cette rénovation est réalisée en site occupé, le travail au *sec* est donc à privilégier. L'innovation du présent projet se trouve d'abord dans le développement de techniques adaptées à la typologie du bâtiment. Mais aussi à une installation rapide de façon à être la moins nuisible possible pour les habitants de l'immeuble et permettre une diminution importante de la phase chantier en réponse au **critère d'occupation du projet**. De plus, la technologie envisagée garantit une grande flexibilité offrant la possibilité d'une intervention non simultanée pour l'ensemble des logements. Les objectifs sont la garantie du confort de l'occupant, la limitation des ajustements sur chantier, la diminution des risques d'erreurs et la réduction des coûts liés au déménagement des locataires.

L'enjeu majeur du projet est le caractère reproductible des techniques innovantes développées par l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre du projet pilote, en y intégrant une dimension durable et circulaire notamment par l'emploi de matériaux de réemploi.

Enfin, les techniques innovantes développées par l'équipe pluridisciplinaire intègrent et assurent l'amélioration de la qualité architecturale du bien. Des critères de qualité comme l'apport complémentaire de lumière naturelle pour chaque logement sont définis en amont du projet et font partie des critères de choix dans la sélection du consortium de professionnels.

L'échelle de la ville est intégrée au projet et permet de s'interroger : comment reconstruire la ville en profitant de la rénovation ?



Plus d'infos auprès  
d'Audrey Bal, chargée de projet :  
[innovation@uwa.be](mailto:innovation@uwa.be) – 081 728 427

# Construire une maison de rang pour habiter plus sobrement

z-architecten

Réalisation à Merelbeke

Les propriétaires, un couple de pensionnés, choisissent de faire construire une maison de rang en ville afin de diminuer leur empreinte écologique. Voilà l'histoire de ce projet pas comme les autres à Merelbeke. Quitter une villa quatre façades à la campagne au profit d'une alternative nettement plus compacte, ne se fait cependant pas sans changer ses habitudes...

Emporter l'indispensable et donner le superflu : tel fut le mot d'ordre des propriétaires de cette petite maison mitoyenne quand ils ont déménagé. *Nous sommes heureux d'avoir changé de style de vie et de profiter désormais d'une abondance de lumière*, soulignent-ils.

*L'étroitesse du terrain nous a forcés à bien réfléchir à l'incidence de la lumière et à la distribution des fonctions, explique-t-on chez z-architecten. Etant donné le dédoublement de la façade avant, on pénètre dans l'habitation en deux étapes, via une zone extérieure qui sert aussi à ranger les vélos. Le jeu de façade – divisée en 3 niveaux – permet à la lumière naturelle de pénétrer au plus profond de l'habitation. Ce jeu d'air et de lumière se voit renforcé par les espaces de vie ouverts et de grande hauteur.*

Le projet se fonde sur un avenir durable et solidaire, ce qui se traduit également dans le système constructif. La structure en ossature bois est isolée avec de la cellulose. Le bois est également présent dans le mobilier de cuisine, le rangement sous escalier et les poutres au plafond. Par ailleurs, le plafonnage à l'argile, la ventilation système D et les blocs silico-calcaires laissés apparents contribuent à un climat intérieur sain.

L'aspect particulièrement robuste de la façade avant en béton est subtilement contré par la sensation plus chaleureuse du bois et des pavés en terre cuite. La palette de coloris et la texture des matériaux ont été soigneusement assortis. La structure interne en béton à hauteur de la façade arrière est visible depuis la

chambre à coucher, ce qui crée une distinction entre la partie active du volume à vivre et le salon comme espace de repos. La toiture inclinée du salon est totalement orientée vers le jardin. Les occupants peuvent se targuer à juste titre d'habiter la maison la plus moderne de toute la rue.





**z-architecten**

Gebroeders Vandeveldestraat 66 – 9000 Gand  
Smisstraat 18 – 9620 Zottegem  
tél. +32 (0)496 10 78 11 / +32 (0)497 41 24 83  
[www.z-architecten.be](http://www.z-architecten.be)

**Architectes associés**

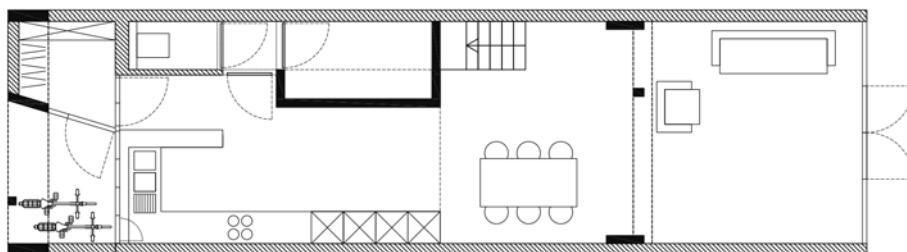
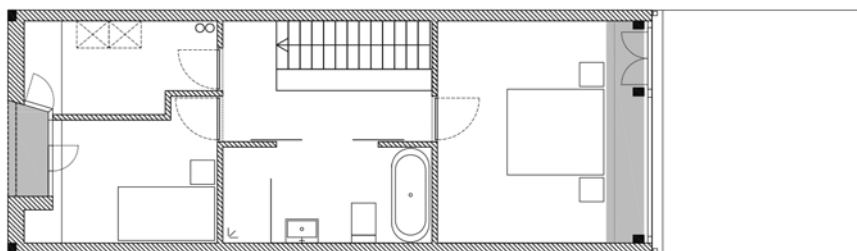
Jurgen Van den Abbeele & Johan Vanhauwere

**Maître d'ouvrage**

Particulier

**Photographies**

© Steven Meert



Creating healthy spaces

**Fixscreen®**

**Protection solaire verticale,  
résistante au vent**

- Montage plus rapide et en toute sécurité grâce à la technologie Connect & Go
- Différents types de montage pour la construction neuve ou la rénovation
- Résistant à des vitesses de vent jusqu'à 130 km/h
- Surfaces jusqu'à 22 m<sup>2</sup>



Palais 4 Stand 230

[www.renson.eu](http://www.renson.eu)



# Cycle de conférences Architecture en pierre



par Gilles Perraudin



**Mercredi 29 avril 2020 à 19h30**

**Théâtre de Liège** (place du 20 août 4000 Liège – Salle de la Grande Main)

**Gratuit, mais sur inscription**



86 logements sociaux, individuels  
et collectifs / phase 2: 2015  
Cornebarrieu (31) – France

Ce projet se situe dans la périphérie toulousaine et fait partie des grands projet de la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse. Il se veut résolument qualitatif, notamment sur la qualité architecturale, la qualité environnementale, la qualité d'usage des logements.

Le dénivelé favorable du terrain vers le sud a guidé l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs privés comme collectifs, en terme de volumes et d'espaces à habiter. La volumétrie en gradin et l'insertion dans la pente des logements ordonnent une trame de composition que les refends mitoyens renforcent, structurant paysage, rue, espaces collectifs et privés.

Des murs épais de pierre massive (40 cm) procurent par inertie un excellent confort d'été. Les blocs de grandes dimensions sont à la fois économiques et permettent une simplicité et une rapidité de montage. Les moyens de levage sont très simples et la main d'œuvre nécessaire peu nombreuse. Les éléments sont préfabriqués: les chantiers sont propres car sans déchets.



**Maîtrise d'ouvrage:** ADN patrimoine  
**Mission:** mission base et exé. mandat  
**Surface:** 6 950 m<sup>2</sup>  
**Coût:** 6 700 000 euros ht (hors honoraires, hors vrd)  
**Programme:** 52 logements individuels dont 10 sociaux, 34 logements collectifs dont 16 sociaux  
**Démarche environnementale:** utilisation de matériaux naturels, orientation bioclimatique, ventilation naturelle, label BBC HQE, RT 2005, panneaux solaires thermiques, végétation préservée et amplifiée

## CONTACTS

M.-C. Mersch, administrateur GAR: 0475 214 168  
A. Bonsang, co-présidente PMW: 0497 507 450



[www.pierresetmarbres.be](http://www.pierresetmarbres.be)

ASBL créée le 16 février 1990 pour assurer la promotion des pierres ornementales de Wallonie, avec le soutien actif de la Wallonie.

rue des Pieds d'Alouette 11 – 5100 Naninne – tél. +32 (0) 81 22 76 64 – fax +32 (0) 81 74 57 62 – [caroline.perindejaco@pierresetmarbres.be](mailto:caroline.perindejaco@pierresetmarbres.be) – [www.pierresetmarbres.be](http://www.pierresetmarbres.be)

# Pierre naturelle et économie circulaire

## La boucle n'est pas bouclée...

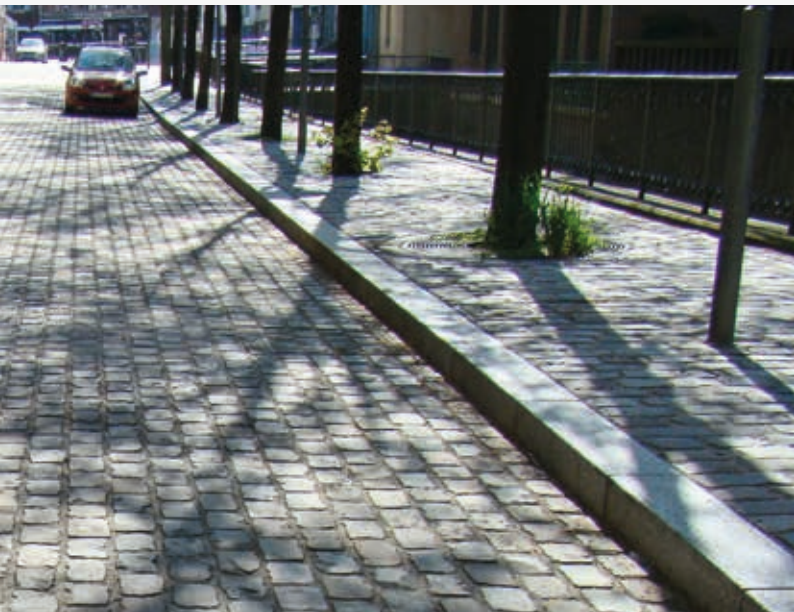
La thématique *économie circulaire*, sous l'angle de son application aux pierres naturelles, a déjà été abordée plusieurs fois en nos chroniques (n°180 en 2014 et n°189 en 2016), pour souligner combien les produits lithiques régionaux s'intègrent parfaitement dans cette perspective de réemploi. On pourrait donc croire la situation idéale et le créneau en plein développement. La réalité des projets et des chantiers nous prouve hélas qu'on est encore loin de cette vision optimale.

La branche bruxelloise de la Confédération Construction a développé ces dernières années de nombreuses activités autour du réemploi des produits de construction, qui s'inscrivent dans le vaste programme *be circular be.brussels*, géré par Bruxelles Environnement. On trouve notamment en ligne une feuille de route des acteurs de la construction à Bruxelles, sous le titre *Vers une économie circulaire*, qui comporte beaucoup d'éléments très intéressants de réflexion – sur le cadre logistique et réglementaire, et sur la stratégie de développement des filières de matériaux de réemploi. Parmi les propositions pour mieux adapter offre et demande figurent des projets d'inventaires des matériaux les plus fréquents, de prescriptions de clauses pour les cahiers des charges et de conseils techniques pour les nouvelles mises en œuvre. La question que l'on sait délicate de la qualité des produits et de son contrôle est développée, ainsi que les aspects pragmatiques, budgétaires et fiscaux. Le tout amène bien évidemment en amont aux concepts d'écoconstruction et en aval de déconstruction sélective.



Comme nous l'avons déjà souligné, les produits standards et surtout modulaires semblent les objets idéaux pour ce genre de pratique, en particulier ceux destinés aux sols extérieurs et aux voiries, plus spécifiquement encore les pavés. Or, s'il est un sujet débattu ces dernières années à Bruxelles, c'est bien celui de la fameuse Avenue du Port, bordée de platanes et couverte d'un grand pavage routier. Depuis 2008, la question oppose défenseurs des pavés et des arbres (parmi lesquels on compte Inter-Environnement Bruxelles, l'ARAU et l'association Bruxelles-Fabriques), et tous les pouvoirs politiques successifs – au point que le sujet figurait précisément dans la dernière déclaration de politique régionale. Un nouvel acte de cet interminable feuilleton vient d'être posé le 24 décembre 2019, par la délivrance du permis d'urbanisme autorisant l'éradication des pavés, par le secrétaire d'état concerné. Le refus d'une procédure de classement de l'avenue, notifié au printemps précédent, avait souligné la ferme volonté politique d'en finir avec ce dossier. Mais les opposants ne s'avouent pas vaincus et espèrent toujours sauver ces 1 100 000 pavés de porphyre en excellent état et quasi inusables – les problèmes de circulation étant liés à la déformation globale des fondations et couches de pose, causée par la lourdeur du trafic. Sont avancés de nombreux arguments environnementaux mais aussi d'économie sociale (formation de paveurs et d'équipes de maintenance et de réparation) et de mobilité – l'avenue étant reprise dans le périmètre des *voiries apaisées* où l'on veut en région bruxelloise limiter la vitesse à 30 km/heure. On attend avec impatience la suite de la saga.





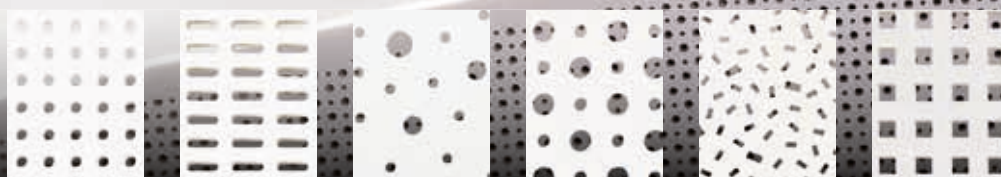
façades soutenues à grands coups d'étauçons donnent bonne conscience quant à la préservation du *patrimoine*. Ici non plus, la question de récupérer des matériaux anciens (pierres de taille, briques, bois...) ne semble pas avoir effleuré maîtres d'ouvrages ou auteurs de projets... Ce ne sont que quelques exemples concentrés, mais ils montrent qu'il y a encore bien du chemin à parcourir pour arriver à un réel réflexe de *construction durable* incluant tous les aspects, y compris d'économie circulaire et de gestion parcimonieuse des ressources.

Est-ce mieux en Wallonie pour les produits pierreux de la construction? La capitale wallonne est, comme on sait, en grands travaux, notamment autour du confluent. Il y a là des chantiers de toutes sortes, dont plusieurs comportent des pierres sous différentes formes. Pour l'aménagement tant attendu du Grognon, la solution de creuser de profonds parkings a été retenue, ce qui a entraîné des fouilles intensives pour enregistrer au mieux les traces les plus anciennes de la ville, condamnées à disparaître au nom du *progrès*. Parmi les structures excavées figurait un tronçon du rempart offert par Charles Quint, en grand appareil de calcaire de Meuse – matière dont on a grand besoin pour les nombreuses restaurations de la citadelle, juste en contre-haut. Personne ne semble s'être soucié d'une possible récupération. En face, la maison de la culture de Victor Bourgeois a subi un radical *lifting*, toujours au nom du *progrès*, et le haut parement en grandes dalles agrafées de calcaire, en excellent état, a été démonté pour être remplacé par un enduit aux meilleures performances thermiques. Une partie a été réemployée en dallage de sols, au pied du bâtiment, nouvel usage peu en rapport avec les qualités de ces éléments. Le long de la Meuse, un intéressant aménagement ancien s'inscrivait dans le plan global imaginé au début du 20<sup>e</sup> siècle par l'architecte Georges Hobé au départ du casino. Une partie de ces éléments, dont d'élégantes balustrades en pierre bleue, ont été déposées sans égards – seul un joli portique a pu être soigneusement démonté dans l'intention d'une reconstruction. Enfin, le parlement wallon, à l'étroit dans le Saint-Gilles, a obtenu d'étendre son emprise vers l'amont, sacrifiant ainsi plusieurs maisons anciennes, qui ont été prestement démolies. Seules quelques



# SoundDesign Cleaneo

Plaques de plâtre acoustiques



Un plafond exerce une influence sur l'atmosphère et l'ambiance d'un espace. Selon sa conception, son rôle sera tantôt esthétique tantôt technique. En créant les plaques perforées **SoundDesign Cleaneo**, Knauf a voulu allier ces différents aspects au sein d'un même système afin de mettre à disposition de votre imagination ses solutions les plus complètes. Grâce aux excellentes qualités acoustiques mais aussi aux innombrables possibilités esthétiques, les plaques SoundDesign sont à l'origine du succès croissant qu'elles connaissent auprès des architectes.

*Découvrez la gamme de plafonds perforés acoustiques.*

